



HAL
open science

**“ Ce que l’apologétique dit ou ne dit pas d’elle-même
dans les manuels de son âge d’or (1880-1940) ”**

Henry Donneaud

► **To cite this version:**

Henry Donneaud. “ Ce que l’apologétique dit ou ne dit pas d’elle-même dans les manuels de son âge d’or (1880-1940) ”. Sylvio De Franceschi; Sylvain Milbach. “La seule religion chrétienne est proportionnée à tous”. Les instruments élémentaires de diffusion de l’apologétique chrétienne : dictionnaires, encyclopédies, manuels (XVIIIe-XXe siècles), Arbre bleu éditions, p. 145-172, 2024, Religions & Sociétés, 979-10-90129-69-6. hal-04577021

HAL Id: hal-04577021

<https://hal.science/hal-04577021>

Submitted on 15 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Ce que l'apologétique dit ou ne dit pas d'elle-même dans les manuels de son âge d'or (1880-1940)

fr. Henry Donneaud o.p.

Au sein de l'armée apologétique en ordre de bataille, les dictionnaires, encyclopédies et revues sont l'affaire des officiers généraux ou d'État-Major. Là se trouvent élaborées et exposées les grandes lignes de la tactique apologétique, à destination principalement d'un public cultivé d'enseignants, de chercheurs ou de personnes désireuses de démonstrations approfondies. Les manuels, par contre, relèvent des officiers subalternes, en contact direct avec le champ de bataille. C'est eux, en effet, qui assurent l'instruction apologétique élémentaire de la troupe immense des séminaristes et surtout des collégiens catholiques appelés tôt ou tard à entrer contact direct avec l'incroyant, l'agnostique ou l'athée et à leur rendre raison de leur foi. A l'« âge d'or¹ » de l'apologétique, les manuels ont tenu le rôle de la reine des batailles, l'infanterie, dont la mission est de conquérir, occuper et tenir le terrain. Ils ont pour cela parus en grand nombre, sans beaucoup d'originalité, tous construits à peu près sur le même plan tripartite, rapidement réédités avant d'être relevés par d'autres. Pour la plupart, ils n'ont guère laissé de souvenirs, alors même que leur notoriété, sur le moment, était souvent grande parmi la jeunesse catholique.

Devant l'ampleur de la matière, peu ou pas étudiée jusqu'ici, nous ne procéderons que par manière de sondage et de repérage des lieux. Nous avons choisi douze ouvrages, relevant tous du genre du manuel, caractérisé par une visée didactique et dans lequel l'essentiel de la matière apologétique est exposé de façon synthétique à destination d'élèves ou d'étudiants. Il ne s'agit pas de travaux de recherche, à prétention originale et spéculative sur une thématique particulière, mais de livres d'initiation rassemblant de façon systématique les principaux problèmes posés par la défense de la foi catholique avec les réponses que l'on pensait communément pouvoir y apporter. Aussi avons-nous écarté à dessein tant les traités sur la nature, l'objet et la méthode de l'apologétique, selon une approche critique et épistémologique de cette discipline², que les divers essais qui ont tenté de produire une apologétique moins conformiste, plus libre et plus moderne de propos, éloignée d'une visée immédiatement pédagogique³.

Après avoir dressé une esquisse de typologie, nous nous bornerons ici à examiner la manière dont ces manuels, dans leurs introductions, présentent la discipline qu'ils entendent exposer, à savoir la nature de l'apologétique.

¹ Sylvio Hermann De Franceschi et Sylvain Milbach, « Conclusion générale », dans *iid.* (dir.), « *Nul n'est heureux comme un vrai chrétien* ». *La défense du christianisme dans le catholicisme français de l'âge apologétique (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Nancy, éditions Arbre bleu, 2022, p. 347-352 [347] : « Un âge d'or de l'apologétique catholique française a eu lieu, en dépit des crises et notamment du douloureux épisode moderniste, durant le demi-siècle qui va des années 1880 aux années 1940. »

² Cf. v.g. Ambroise Gardeil, *La crédibilité et l'apologétique*, 2^e éd., Paris, Lecoffre-Gabalda, 1912 [¹1908].

³ Cf. v.g. Gaston Rabeau, *Apologétique*, « Bibliothèque catholique de sciences religieuses », Paris, Bloud & Gay, 1930.

Typologie des manuels

Pour appréhender la diversité rencontrée dans ces ouvrages appartenant au même genre des manuels d'apologétique, posons deux principes de distinction, l'un par l'espèce, l'autre par la chronologie.

Les manuels académiques et les manuels d'instruction religieuse

Parmi nos douze manuels, on distingue assez facilement deux espèces différentes, nonobstant le fait que tous ont été écrits par des clercs. Cela permet d'ailleurs d'envisager, dans le même cercle des acteurs de l'apologétique, deux types de profil ou de carrière ecclésiastique.

D'une part les manuels d'apologétique de type *académique*, destinés aux étudiants en théologie, principalement des clercs en cours d'études ecclésiastiques, que ce soit dans des séminaires ou dans des facultés de théologie. Les auteurs en sont tous docteurs en théologie et théologiens de métier. Leurs manuels correspondent le plus souvent à la publication de cours préalablement dispensés en facultés de théologie, grands séminaires, scolasticats ou *studia* religieux. Nous rangeons ici cinq manuels, par ordre chronologique de production :

- la *Théologie fondamentale ou apologétique* de Frantz Hettinger (1819-1890), professeur à l'université de Wurzburg⁴ ;
- la *Propaedeutica ad sacram theologiam seu tractatus de ordine supernaturali* du cardinal corse et dominicain Thomas Zigliara (1833-1893), régent du Collège de la Minerve à Rome avant de devenir cheville ouvrière de la politique de restauration thomiste de Léon XIII⁵ ;
- la *Logique surnaturelle objective* de Jules Didiot (1840-1903), fondateur, âme et plusieurs fois doyen de la faculté de théologie de l'Institut catholique de Lille⁶ ;
- la *Synopsis theologiae dogmaticae fundamentalis* du sulpicien Adolphe Tanquerey (1854-1932), rédigée alors qu'il enseignait au grand séminaire de Baltimore⁷.

⁴ Frantz Hettinger, *Théologie fondamentale ou apologétique*, « Bibliothèque théologique du XIX^e siècle », trad. française par Pierre Bélet, Paris, Victor Palmé, 1888 ; édition originale : *Lehrbuch der Fundamental-Theologie oder Apologetik*, Fribourg-en-Br., Herder, 1879. Nous citerons dans ces deux éditions. Sur cet auteur, cf. les notices d'Eugène Mangelot, *Dictionnaire de théologie catholique*, t. VI/2, Paris, Letouzey et Ané, 1920, col. 2324-2325 et d'Yves Congar, *Catholicisme, Hier, Aujourd'hui, Demain*, t. V, Paris, Letouzey et Ané, 1963, col. 708-709.

⁵ Thomas-Marie Zigliara, *Propaedeutica ad sacram theologiam seu tractatus de ordine supernaturali*, 4^e éd., Rome, ex typographia Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, 1897 [1884]. Sur cet auteur, cf. la notice de Gérard Mathon, *Catholicisme*, XV, col. 1534 ; Claude Prudhomme, « Léon XIII et la curie romaine à l'époque de *Rerum novarum* », dans *Rerum novarum. Écriture, contenu et réception d'une encyclique*, « Collection de l'École française de Rome, n° 232 », Rome, École française de Rome, 1997, p. 29-48 [38-39].

⁶ Jules Didiot, *Logique surnaturelle objective*, Paris/Lille, Lefort, 1892. Sur cet auteur, cf. les notices d'André Duval dans Jean-Marie Mayeur et Yves-Marie Hilaire (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, vol. 9, François Laplanche (dir.), *Les sciences religieuses. Le XIX^e siècle, 1800-1914*, Paris Beauchesne, 1996, p. 194-195 et d'André Caudron dans *ibid.*, vol. 4, André Caudron (dir.), *Lille-Flandre*, Paris, Beauchesne, 1990, p. 195-196.

⁷ Adolphe Tanquerey, *Synopsis theologiae dogmaticae fundamentalis ad mentem S. Thomae Aquinatis, hodiernis moribus accommodata. De vera religione, de Ecclesia, de Fontibus theologicis*, 3^e éd., Tournai, Desclée / Paris, Letouzey et Ané / New York et Chicago, Benziger / Baltimore, St. Mary's Seminary, 1899 [1894]. Sur cet auteur, cf. les notices de Francisque Cimetier, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XV/1, Paris, Letouzey et Ané, 1946, col. 47-48 et d'Irénée Noye dans François Laplanche (dir.), *Les sciences religieuses, op. cit.*, p. 633-634.

La crédibilité du dogme catholique, du mariste Joseph Falcon⁸.

D'autre part les manuels apologétique relevant de *l'instruction religieuse*, au nombre de sept, destinés soit aux élèves des classes supérieures des lycées ou collèges, soit à des adultes laïcs soucieux d'acquérir une culture chrétienne plus approfondie que le catéchisme. Les auteurs, quoique tous clercs eux aussi, en sont surtout des aumôniers de collèges ou professeurs de petits séminaires, et non des professeurs en faculté de théologie :

le *Cours élémentaire d'apologétique chrétienne* du chanoine Martin-Hubert Rutten (1841-1927), lequel fut longtemps professeur dans divers petits séminaires du diocèse de Liège, avant de devenir vicaire général puis évêque de ce diocèse⁹ ;

le *Cours d'apologétique chrétienne* du jésuite belge Walter Devivier (1833-1915)¹⁰ ;

la *Recherche de la vraie religion*, premier volume du *Cours d'instruction religieuse* du chanoine Eugène-Ernest Cauly (1841-1912), aumônier du collège de Sedan puis du lycée de Reims avant de devenir vicaire général du diocèse de Reims en 1888¹¹ ;

l'*Apologétique chrétienne* des abbés Anatole Moulard (1877- ?) et Francis Vincent (1878-1962), prêtres du diocèse d'Angers¹².

le *Manuel d'apologétique* du chanoine Auguste Boulenger (1868- ?), aumônier de collège à Boulogne-sur-Mer, auteur de nombreux ouvrages de formation chrétienne au succès durable¹³ ;

le *Précis d'apologétique* de l'abbé Adrien Texier, professeur de philosophie

⁸ Joseph Falcon, *La crédibilité du dogme catholique. Apologétique scientifique*, 2^e éd., Lyon-Paris, Emmanuel Vitte, 1948 [1933].

⁹ Martin-Hubert Rutten, *Cours élémentaire d'apologétique chrétienne*, 8^e éd., Bruxelles, Société belge de librairie, 1892 [1879]. Mgr Rutten est surtout resté connu dans la postérité comme défenseur inflexible de la langue flamande en Belgique.

¹⁰ Walter Devivier, *Cours d'apologétique chrétienne ou exposition raisonnée des fondements de la foi*, 19^e éd., Tournai, Casterman, 1907 [1885]. Le *Cours* de Devivier comme celui de Rutten sont cités en bonne place parmi « plusieurs manuels d'apologétique estimables à l'usage de l'enseignement moyen » produits en Belgique sous Léon XIII par Edgar Hocedez, *Histoire de la théologie au XIX^e siècle*, t. 3, *Le règne de Léon XIII 1878-1903*, « Museum Lessianum – Section théologique n° 45 », Bruxelles, L'Édition universelle / Paris, Desclée De Brouwer, 1947, p. 206. Fait significatif, Devivier prononça ses derniers vœux dans la Compagnie de Jésus en 1858 comme « auxiliaire spirituel », non sous la forme des quatre vœux solennels ; il ne pouvait donc exercer de charge d'enseignement dans les scolasticats ou facultés de la Compagnie. Quel que fût le succès de son manuel, il resta dans la catégorie des « écrivains ». Il enseigna dans les collèges de Verviers et de Bruxelles avant d'exercer son apostolat à Liège puis Tournai. Cf. *Litterae annuae provinciae belgicae Societatis Jesu ab anno 1914-1915 ad annum 1918-1919*, Wetteren (Flandre), Jules Demester, 1920, p. 250.

¹¹ Eugène Ernest Cauly, *Cours d'instruction religieuse à l'usage des catéchismes de persévérance, des maisons d'éducation et des personnes du monde*, 1. *Recherche de la vraie religion*, 7^e éd., Paris, Poussielgue, s.d. [1885, 1902]. Sur cet auteur, cf. la notice de Claude Savart dans François Laplanche (dir.), *Les sciences religieuses*, op. cit., p. 136.

¹² Anatole Moulard et Francis Vincent, *Apologétique chrétienne*, 78^{ème} éd., Paris, Bloud et Gay, 1918 [1907]. Professeurs au fameux collège de Combrée, ils soutinrent tous deux une thèse de doctorat à la faculté des Lettres de Poitiers, le premier sur S. Jean Chrysostome, le second sur S. François de Sales. Après la première guerre mondiale, ils rejoignirent l'Institut catholique d'Angers, dont le second, proche de René Bazin, fut recteur de 1935 à 1944.

¹³ Auguste Boulenger, *Manuel d'apologétique. Introduction à la Doctrine catholique*, 6^e éd., Lyon/Paris, Emmanuel Vitte, 1930 [1920]. Sur cet auteur mal connu, qui a également produit une *Histoire générale de l'Église*, 3 tomes et 9 vol., Lyon, E. Vitte, 1931-1949 et *La doctrine catholique. Cours supérieur*, 4 vol., Lyon, E. Vitte, 1927, cf. Jan Van Wiele, « Le paradigme interreligieux dans les manuels d'apologétique utilisés dans l'enseignement religieux catholique et francophone au Québec 1900-1950). Continuité et discontinuité par rapport à Vatican II », *Laval philosophique et théologique*, 59, 2003, p. 345-367 [348, n. 6].

et d'apologétique au diocèse de Luçon¹⁴ ;
les trois premiers volumes de la série *La théologie en français* du jésuite Auguste-Alexis Goupil (1871-1959), édition d'un cours complet donné, à la demande de l'archevêque de Paris, aux membres de l'Œuvre des hommes catéchistes : 1. *Apologétique*¹⁵ ; 2. *La vraie religion*¹⁶ ; 3. *L'Église*¹⁷.

Deux générations de manuels

D'après la chronologie, on distingue non moins aisément trois périodes principales de production et de diffusion de nos manuels, deux avant la première guerre mondiale, une après.

Par leur date de rédaction, de publication et de rééditions, sept de ces manuels appartiennent à l'âge d'éclosion de l'apologétique catholique contemporaine en sa forme « scientifique », « historique » et « objective », celle-là même qu'allait bientôt ébranler la critique blondélienne¹⁸, à savoir les années 1880. Tous ont connu leur première édition entre 1879 (Hettinger et Rutten) et 1892 (Didiot), au cœur du pontificat de Léon XIII. Et, indice plus significatif encore, presque tous ont connu des rééditions nombreuses et rapides jusqu'en 1914, signe d'un large succès auprès du public auquel ils étaient destinés. Seuls deux manuels, de type *académique*, n'ont connu aucune réédition : l'un d'origine étrangère et allemande, celui de Hettinger et l'autre, original et de lecture difficile, celui de Didiot, qui resta confidentiel. Celui du cardinal Zigliara semble n'avoir jamais été traduit du latin, et resta donc confiné dans l'enceinte des séminaires et facultés ; il connut tout de même quatre rééditions jusqu'en 1903¹⁹.

Les manuels *d'instruction religieuse*, eux, ont tous rencontré un succès notoire. Celui de Martin Rutten connut dix éditions en moins de vingt ans, entre 1879 et 1898²⁰, quatre ans avant que son auteur n'accède à l'épiscopat (1902). Celui du chanoine Cauly atteint sa seizième édition en 1916²¹. Le record semble battu par celui de Walter Devivier qui parvint à sa vingt et unième et dernière édition française en 1914, moins de trente ans après la première, soit au rythme moyen d'une réédition tous les dix-huit mois²² ; le réseau de la Compagnie de

¹⁴ Adrien Texier, *Précis d'apologétique, accompagné de nombreux textes, documents et illustration. Classes de première et de seconde*, Paris, Librairie de l'école, 1937.

¹⁵ Auguste-Alexis Goupil, *Apologétique. Nature et objet. Les signes de crédibilité. Méthode traditionnelle et d'immanence*, 2^e éd., Laval, Imprimerie-Librairie Goupil, 1943 [1937]. Issu d'une famille de libraire de Laval, l'auteur, quoiqu'en résidence à Paris, publia plusieurs de ses ouvrages chez son frère Albert Goupil, maire de Laval de 1946 à 1956.

¹⁶ *Id.*, *La vraie religion. Religion & révélation. Jésus Christ, l'envoyé de Dieu*, 3^e éd., Paris, Firmin-Didot / Laval, Librairie Goupil, 1942 [1930].

¹⁷ *Id.*, *L'Église. Institution. Constitution. Pouvoir*, 5^e éd., Paris, Paillard, 1946 [1929].

¹⁸ Sur ces trois des quatre caractères de l'apologétique traditionnelle dégagés et critiqués par Blondel dans sa *Lettre sur l'apologétique* de 1896, cf. Emmanuel Gabellieri, « L'apologétique philosophique : "méthode d'immanence" et christianisme selon Maurice Blondel », dans Sylvio Hermann De Franceschi et Sylvain Milbach (dir.), « *Nul n'est heureux comme un vrai chrétien* », *op. cit.*, p. 139-157 [142-143].

¹⁹ Thomas-Marie Zigliara, *Propaedeutica ad sacram theologiam*, *op. cit.*, 5^e éd., Rome, ex Typographia Polyglotta, 1903 [1884, 21885, 31890, 41897].

²⁰ Martin Rutten, *Cours élémentaire d'apologétique chrétienne*, 10^e éd., Bruxelles, Schepens, 1898 [1879, 81892].

²¹ Cf. Eugène-Ernest Cauly, *Cours d'instruction religieuse*, 1. *Recherche de la vraie religion*, 16^e éd., Paris, De Gigord, 1916 [11885, 111902, 121905, 151914].

²² Walter Devivier, *Cours d'apologétique chrétienne ou exposition raisonnée des fondements de la foi*, 21^e éd., Tournai, Casterman, 1914 [11885, 61889, 81892, 121894, 181904, 201911]. Cf. Xavier Dusausoit, *Les collègues jésuites et la société belge du XIX^e siècle (1831-1914) : échanges, influences et interactions*, thèse de doctorat en histoire soutenue à l'Université catholique de Louvain, 2005, p. 492 [consulté en ligne le 29 août 2022, <http://hdl.handle.net/2078.1/149814>] : « Le *Cours d'apologie chrétienne* [de Devivier] allait devenir un monument parmi les manuels de religion : au moins 21 éditions jusqu'en 1914, plus de 160.000 exemplaires

Jésus lui valut en outre une large diffusion internationale, avec des traductions anglaises²³, italienne²⁴, néerlandaise²⁵, espagnole²⁶ et croate²⁷. Curieusement, par contre, à l'exception notable du manuel de Tanquerey qui fut sans cesse réédité mais aussi profondément révisé jusqu'à la seconde guerre mondiale²⁸, aucun de ces manuels produits dans les années 1880 ne semble avoir connu de réédition en français après la première guerre mondiale. On peut donc estimer que leur rayonnement s'est étalé sur la grosse trentaine correspondant aux pontificats de Léon XIII et Pie X.

Un seul de nos manuels a vu le jour entre 1900 et 1920, celui des abbés Moulard et Vincent. Nous peinons pour l'instant à expliquer la rareté des manuels produits en cette période, par contraste avec la précédente et la suivante. Le succès semble par contre en avoir été inversement proportionnel, puisque à peine cinq ans après sa parution en 1907, cet ouvrage atteignait en 1912 sa vingtième édition, dix ans après, en 1917 sa cinquante-septième édition et trente plus tard, en 1938, sa quatre-vingt-treizième édition²⁹. Comme celui de Tanquerey, et le seul parmi les manuels d'instruction chrétienne, il franchit avec succès l'épreuve de la première guerre mondiale.

Les quatre derniers manuels appartiennent à la génération de l'après-guerre, plus sensible aux défis posés par la crise moderniste comme aussi par l'ébranlement blondélien. Le premier d'entre eux, le *Manuel d'apologétique* du chanoine Boulenger (1920) a connu dans les deux décennies suivantes un succès notable, jusqu'à l'immédiat second après-guerre, avec neuf rééditions³⁰. Plus tardif, celui de l'abbé Texier, publié juste avant la seconde guerre mondiale, fut sept fois réédité, jusqu'à l'époque du concile³¹. Celui du P. Goupil, contemporain de celui de Texier, ne connut que deux ou trois éditions ultérieures, selon les volumes, sans survivre aux années 1950³². Quant à celui de Joseph Falcon, de type académique, il ne connut qu'une seule réédition, en 1948, quinze après sa parution en 1933.

En mettant de côté, sans l'ignorer, la réédition récente de plusieurs de ces manuels dans les milieux intégristes, pour lesquels ils servent de référence sûre, non contaminée

vendus, une utilisation dans plusieurs autres pays comme le Canada ou l'Italie (où il sera traduit). » Déjà Jean-Vincent Bainvel, « P. W. Devivier, *Cours d'apologétique chrétienne ou Exposition raisonnées des fondements de la foi*, 20^e édit., 1911 », dans la *Revue pratique d'apologétique*, 13, 1911, p. 312, constatait ce succès : « En trois ans, la 20^e édition de cet ouvrage, tirée à 8.000 exemplaires, s'est trouvée épuisée. »

²³ *Id.*, *Christian Apologetics, or, A rational Exposition of the Foundations of Faith*, J.C. Sasia (trad.), San Jose (Cal.), Popp & Hogan, 1903 ; *id.*, *Christian Apologetics, A Defense of the catholic Faith*, S.G. Messmer (trad.), New York, Benziger Brothers, 1903 [²1908, ³1924].

²⁴ *Id.*, *Corso di apologetica cristiana, o Esposizione ragionata dei fondamenti della fede*, A. Buzzetti (trad.), Venise, Tipografia Emiliana, 1891 [⁵1923].

²⁵ *Id.*, *Apologie des Christendoms*, Nimègue, Malmberg, 1890 [²1907].

²⁶ *Id.*, *Curso de Apologética cristiana, o exposiciones razonada de los fundamentos de la fe*, F. Martin (trad.), Barcelone, Gili, 1909.

²⁷ *Id.*, *Krscanska Apologetika*, R. Katalinic (trad.), Split, Knjizara Sjemenista, 1907-1909.

²⁸ Adolphe Tanquerey, *Synopsis theologiae dogmaticae fundamentalis. De religione revelata in genere. De Christo Dei legato. De vera Christi Ecclesia. De constitutione Ecclesiae catholicae. De fontibus Revelationis*, 24^e éd. révisée par J.-B. Bord, Tournai, Desclée & Cie, 1942 [¹1894, ⁶1903, ⁸1905, ¹³1910, ¹⁴1911, ¹⁵1914, ¹⁷1920, ¹⁸1921, ²⁰1925, ²²1927, ²³1930].

²⁹ Anatole Moulard et Francis Vincent, *Apologétique chrétienne*, 93^{ème} éd., Paris, Bloud et Gay, 1938 [¹1907 ; ⁵1908 ; ¹³⁻¹⁶1910 ; ²⁰1912 ; 1913 (18^{ème} mille) ; 1915 (19^{ème} mille) ; ⁵⁷1917 ; ⁹²1936].

³⁰ Auguste Boulenger, *Manuel d'apologétique, Introduction à la Doctrine catholique*, 10^e éd., Lyon/Paris, Emmanuel Vitte, 1946 [¹1920, ²1922, ⁴1925, ⁸1937, ⁹1939].

³¹ Adrien Texier, *Précis d'apologétique. Classes supérieures et cercles d'étude*, 8^e éd., Paris, Librairie de l'école, 1964 [¹1937, ²et ³1939, ⁵1946, ⁷1958].

³² Auguste-Alexis Goupil, *Apologétique. Nature et objet. Les signes de crédibilité. Méthode traditionnelle et d'immanence*, 3^e éd., Laval, Librairie Goupil, 1956 [¹1937, ²1943] ; *Id.*, *La vraie religion. Religion & révélation. Jésus Christ, l'envoyé de Dieu*, 4^e éd., Laval, Librairie Goupil 1958 [¹1930, ²1936, ³1942] ; *Id.*, *L'Église. Institution. Constitution. Pouvoir*, 5^e éd., Laval, Imprimerie-Librairie Goupil, 1946.

par les idées modernistes, pré et postconciliaires³³, on peut suggérer que, l'apologétique évoluant rapidement en certaines de ses questions et réponses, et malgré la stabilité de ses problématiques, nos manuels connurent chacun un rayonnement d'une trentaine d'année, avant de se voir remplacés par ceux d'une nouvelle génération. Cela confirme l'existence de deux générations principales de manuels d'apologétique, celle des années 1880-1900, puis celle des années 1920-1940, avec l'exception du manuel de Moulard et Vincent dont la diffusion s'étend des années 1900 à 1930, et celle, unique par sa durée, de celui de Tanquerey (1894-1942). Il nous reviendra de voir si le contenu de ces manuels a évolué de façon significative d'une période à l'autre.

A nous en tenir au nombre des rééditions, il faut constater que le rythme en fut nettement plus soutenu avant la première guerre mondiale, signe sans doute d'un ralentissement relatif mais déjà sensible de la diffusion des manuels d'apologétique après la guerre, en particulier dans les collèges secondaires catholiques qui fournissait l'essentiel de leurs lecteurs.

Nature de l'apologétique

Nous allons examiner ce que nos auteurs, au seuil de leur manuel, disent, ou ne disent pas, de la discipline qu'ils vont mettre en œuvre : comment exposent-ils, par manière d'introduction, la nature et la méthode de l'apologétique ?

Silence épistémologique des manuels d'instruction religieuse des années 1880

Un premier constat s'impose, qui s'insère exactement dans notre double distinction entre d'une part les manuels d'instruction religieuse et les manuels académiques, d'autre part entre les deux générations de manuels. En effet, les trois manuels d'instruction religieuse de la première génération, produits dans les années 1880, s'abstiennent totalement d'aborder la moindre question d'épistémologie et de méthodologie concernant l'apologétique. Ils ne disent rien, ou quasiment rien sur sa nature et ses procédés. Après une introduction rhétorique sur les attaques dont la doctrine chrétienne est l'objet, face auxquelles il convient d'armer les jeunes catholiques pour les protéger, ils entrent d'emblée dans le vif de la matière, sans préalable critique sur l'apologétique en tant que telle.

C'est particulièrement frappant chez Devivier, dont le manuel ne comporte tout simplement pas d'introduction, ou plutôt une introduction qui tient lieu *de facto* de première partie sur l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme (ce qu'on appelait la « démonstration religieuse »), alors que le corps de son ouvrage se développe ensuite en deux parties, l'une sur la révélation chrétienne (la « démonstration chrétienne »), l'autre sur l'Église catholique (« la « démonstration catholique »)³⁴. Dans l'avant-propos de cette introduction, il n'évoque

³³ Walter Devivier, *Cours d'apologétique chrétienne ou exposition raisonnée des fondements de la foi*, Cadillac (Gard), Éditions Saint-Rémi, 2019 [réimpression de ¹⁹1907] ; Auguste-Alexis Goupil, *Apologétique. Nature et objet. Les signes de crédibilité. Méthode traditionnelle et d'immanence*, Cadillac (Gard), Éditions Saint-Rémi, 2017 [réimpression de ¹1937] ; *Id.*, *La vraie religion. Religion & révélation, Jésus Christ l'envoyé de Dieu*, Cadillac, Éditions Saint-Rémi, 2016 [réimpression de ²1936] ; *Id.*, *L'Église. Institution. Constitution. Pouvoir*, Cadillac, Éditions Saint-Rémi, 2017 [réimpression de ⁵1946] ; Adrien Texier, *Précis d'apologétique. Je n'ai pas la foi. Je n'ai plus la foi. Mais... Je cherche*, Caussade, Association des coopérateurs du Christ Roi (ACCR), 2013, [réimpression de la 6^{ème} éd.].

³⁴ Si chacun de nos douze manuels introduit dans son plan quelques marques d'originalité, - comme ici Devivier qui cantonne les développements philosophiques sur Dieu et sur l'âme en introduction, - la logique de fond de l'exposition participe, pour tous, sans exception, de la même fidélité au plan apologétique tripartite le plus traditionnel, celui qui fut sans cesse reproduit depuis son inventeur à la fin du XVI^e siècle, Pierre Charron, dans son *Traité des trois vérités* (1593), à savoir Dieu (*demonstratio religiosa*), Jésus-Christ (*demonstratio christiana*)

l'apologétique que pour dire que celle-ci suppose normalement acquise des démonstrations philosophiques antérieures, - ce qui sous-entend que l'apologétique ne relève pas en tant que telle de la philosophie ; il estime tout de même nécessaire d'en faire rappel, avant de se porter sur ses deux objets proprement religieux, la Révélation et l'Église, dont elle vise à « établir » le fait de l'une et l'institution de l'autre :

Lorsqu'elle entreprend d'établir *la réalité du fait de la Révélation, et l'institution divine de l'Église catholique romaine*, l'Apologétique a aussi le droit de considérer comme acquises bon nombre de vérités d'ordre philosophique. Nous croyons néanmoins utile, nécessaire même à l'heure présente, d'offrir à la jeunesse chrétienne une démonstration préliminaire de l'existence de Dieu, ainsi que de la spiritualité, de la liberté et de l'immortalité de l'âme humaine³⁵.

« Établir » : Devivier ne dit rien de plus sur ce propos de l'apologétique, ni sur sa relation avec la théologie, dont le mot n'apparaît nulle part, ni sur le type de démonstration qu'elle met en œuvre. Le verbe « établir », moins précis que « démontrer » mais sans doute synonyme dans son esprit, semble viser une œuvre d'affermissement et consolidation rationnelle des fondements de la foi, sans que l'auteur estime nécessaire de préciser davantage ce propos en termes épistémologiques. On devine qu'il met l'apologétique à part de la philosophie, qu'elle présuppose cependant pour en tirer ses préambules (Dieu et l'âme) sans se confondre avec elle, mais qu'il ne la fait par pour autant rentrer dans la théologie dont il ne parle pas ni ne dit rien de ses liens avec elle. Devivier semble estimer toute considération épistémologique et méthodologique superfétatoire pour les collégiens auxquels s'adresse son manuel. L'apologétique est supposée exister par elle-même. Elle montre ce qu'elle est tout simplement en se déployant, sans besoin d'une définition encore moins d'une explication préalable.

Le chanoine Rutten n'est pas plus prolixe. Dans le premier chapitre de son manuel, consacré aux « notions préliminaires », il se contente de présenter l'apologétique en une ligne, par différence d'avec le dogme et la morale :

Combien de parties comprend le cours supérieur de religion ?

R. Il en comprend trois : 1° L'apologétique, qui démontre que la religion est vraie. 2° la dogmatique, qui enseigne ce que la vraie religion propose et impose. 3° La morale, qui enseigne ce que la vraie religion propose et impose à pratiquer³⁶.

Ici, c'est bien le verbe « démontrer » qui intervient, sans que la nature et les modalités de cette fonction démonstrative soient davantage explicitées. Certes la dogmatique et la morale « enseignent », alors que l'apologétique « démontre », ce qui laisse entendre que les vérités d'ordre dogmatique et moral ne font pas objet de démonstrations mais sont exposées par l'enseignant sur l'autorité de la foi et reçues sans démonstration par les croyants. L'apologétique, par contre, se propose bien de parvenir à convaincre l'esprit par mode de raisonnement, en vue de rendre les jeunes chrétiens capables de résister aux objections qu'ils rencontrent, celles-ci se portant plus sur le triple fondement de la foi que sur des dogmes particuliers :

C'est dans l'apologétique que l'on rencontre la plupart des erreurs contemporaines qui s'attaquent moins à tel ou tel dogme en particulier qu'à la base de la religion : aux vérités de l'ordre naturel, à la Révélation et à ses preuves, à l'Église et à ses droits. Voilà pourquoi nous nous sommes attachés à établir solidement ces points fondamentaux, afin que les jeunes gens, sortant de nos écoles, soient armés contre les erreurs qu'ils rencontreront à chaque pas qu'ils feront dans la vie³⁷.

Il est clair que, pour Rutten, la valeur spécifique de l'apologétique tient plus à son triple objet, matériel - ces fondements de la foi que sont les *praeambula* philosophiques, la

et l'Église (*demonstratio catholica*). Cf. Vincent Carraud, *Ce que sait la foi*, Paris, Parole et silence/Communio, 2020, p. 45.

³⁵ Walter Devivier, *Cours d'apologétique chrétienne*, op. cit., 19^{ème} éd., 1907, p. 1.

³⁶ Martin-Hubert Rutten, *Cours élémentaire d'apologétique chrétienne*, op. cit., 8^{ème} éd., 1892, p. 5-6.

³⁷ *Ibid.*, p. XIII.

Révélation chrétienne et l'Église, - qu'à son objet formel et à sa méthode propre, dont il ne dit rien.

Quant au chanoine Cauly, tout aussi silencieux sur la nature de l'apologétique, il se contente, dans son avant-propos, de constater que, face aux « prétentions accrues de la raison humaine » et de l'« orgueil philosophique », il importe de favoriser le passage de la « religion de sentiment » à la « religion de conviction³⁸ ». Sans s'embarrasser de nuances terminologiques ni de distinctions théologiques, il présente son propos apologétique en terme candidement scientistes :

La Religion est une science ; elle a ses principes, ses déductions, son épanouissement : nous nous sommes proposés de faire la démonstration rapide, mais cependant complète de la foi chrétienne et catholique³⁹.

Dire que « la Religion est une science », c'est concevoir et laisser entendre que l'apologétique peut prétendre en démontrer l'ensemble du contenu, tout comme la physique démontre les lois de l'univers ou les mathématiques celles des nombres. La « démonstration » ne porte pas seulement sur le « fait de la Révélation » et sur « l'institution divine de l'Église », comme Devivier l'exposait avec une discrète prudence, préservant *a silentio* le domaine propre de la théologie dogmatique sur la nature intrinsèquement surnaturelle et théologique tant de la Révélation et de la foi que de l'Église. Elle porte, sans nuance, sur la foi catholique prise *simpliciter*, de sorte que celle-ci semble de nature à devenir objet d'une démonstration scientifique aussi rigoureuse que pour le théorème d'Archimède ou la loi de gravitation universelle. L'épistémologie de l'apologétique n'est pas seulement absente. Elle est tout simplement, malmenée et outrée, même si de façon inconsciente de la part de l'auteur.

Le manuel des abbés Moulard et Vincent, quant à lui, semble privé de toute introduction, ce qui réduit à rien la part de l'épistémologie apologétique.

Tâtonnements épistémologiques des manuels académiques des années 1880-1890

Les auteurs des manuels académiques de la première génération s'attardent avec plus d'attention sur la nature de l'apologétique, même s'ils peinent à masquer leurs tâtonnements. Les auteurs francophones semblent alors assister, en témoin impuissants, à la joute qui oppose l'école germanique à l'école romaine.

Hettinger

En bon représentant de la théologie universitaire allemande, Hettinger débute son traité de *Théologie fondamentale ou Apologétique* par une copieuse introduction en deux parties, la première traitant de la théologie, en vingt-huit pages, la seconde, plus développée en trente-trois pages, de l'apologétique. C'est dire que nous trouvons ici un exposé en bonne et due forme scientifique sur l'apologétique, considérée d'abord en sa définition (I), en sa relation avec la foi (II), en ses instruments et sa méthode (III-IV), en sa relation avec la dogmatique (V) et sa place dans l'organisme théologique (VI), en sa division (VII) et en son histoire (VIII). Nous ne relèverons ici que quatre points.

1. Toutes les définitions de l'apologétique qu'énonce Hettinger tournent autour des idées de preuves, de raisons, de démonstration scientifique appliquées à cet objet spécifique que sont les fondements ou bases sur lequel repose le christianisme :

L'apologétique catholique est cette discipline théologique qui fournit la preuve scientifique (*Wissenschaftlichen Beweis*) du christianisme et démontre qu'il est la religion révélée de Dieu, la

³⁸ Eugène Ernest Cauly, *Recherche de la vraie religion, op. cit.*, 7^e éd., s.d. [1885, 11902], p. XI.

³⁹ *Ibid.*, p. XII.

religion absolue. [...] [Elle] est donc la défense savante du christianisme par l'exposé des raisons qui l'appuient (*die Wissenschaft des Verteidigung des Christentums durch die Darlegung seiner Gründe*)⁴⁰.

L'apologétique a donc bien un objet spécifique, les fondements de la foi chrétienne, et un procédé propre, celui d'une authentique science qui démontre ses conclusions par le moyen de la raison.

2. La fonction de l'apologétique n'est donc pas seulement défensive. Elle consiste surtout à mettre à jour les fondements rationnels de la foi dans son ensemble. Alors qu'une apologie vise la défense d'un point particulier du dogme qui se trouve attaqué, l'apologétique a un but plus général et positif, la « mission de démontrer scientifiquement le christianisme, avec ses principes intimes et fondamentaux, et de scruter ses bases les plus profondes⁴¹ ». Ce pourquoi elle s'appelle également *théologie fondamentale*, « puisqu'elle expose les bases générales de la foi chrétienne (*da sie den christlichen Glauben in seinem allgemeinen Grunde darstellt*) » ou *dogmatique générale*, « parce que la croyance au fait de la révélation divine accréditée par l'Église est le dogme fondamental qui supporte tous les dogmes particuliers⁴² ». Signalons qu'en adoptant le vocable « théologie fondamentale » comme synonyme d'« apologétique », Hettinger se situe dans ce courant de la théologie germanique qui, depuis le début du XIX^e siècle, a tendu à élever l'apologétique au rang d'une science académique, au titre d'une branche de la théologie à part entière⁴³.

3. L'apologétique ne vise pas à produire la foi théologale, mais elle la « précède (*praeambula fidei*)⁴⁴ » en lui préparant le chemin par la démonstration rationnelle de la crédibilité de la révélation. Hettinger se montre ici soucieux de fidélité à S. Thomas, non sans quelques influences scotistes ou suarésiennes. La foi théologale en elle-même ne résulte pas d'une démonstration, puisqu'elle repose sur un acte libre de la volonté mue par la grâce, en vertu de l'attrait du bien promis par Dieu dans sa parole. C'est ici S. Thomas. Mais cette foi théologale suppose elle-même que l'esprit soit préalablement conduit par la raison (*Vernunft*) au moyen d'« une foi naturelle et humaine (*bis zum menschlichen, natürlichen Glauben, fides humana*) » en la crédibilité rationnelle de la parole de Dieu à laquelle il faut croire ensuite de foi « divine, théologique (*Göttlichen, theologica*)⁴⁵ » ; ce qui, au moins par le vocabulaire, nous rapproche de Scot et Suarez. C'est en effet cette foi humaine qui doit s'appuyer sur les démonstrations de l'apologétique et rendre possible la foi théologale, selon un organisme de crédibilité à deux étages. La raison apologétique ne porte pas sur le contenu de la révélation, mais elle exerce « un droit à la critique de la révélation (*ein Recht auf die Kritik der Offenbarung*), *examen fondamentale et externum*⁴⁶ », afin de fonder le caractère raisonnable et naturel d'un acte de « la foi purement théologique (*der theologische Glaube als solcher*)⁴⁷ », en lui-même essentiellement libre, volontaire et surnaturel.

4. Le point délicat, et, disons-le, fuyant et incertain de l'exposé de Hettinger, réside dans sa manière de comprendre les rapports reliant l'apologétique et la théologie. Certes, il établit d'emblée l'apologétique comme une « discipline théologique⁴⁸ ». Pourtant, à le lire attentivement, on ne parvient à pas déterminer comment l'apologétique peut relever de la

⁴⁰ Frantz Hettinger, *Théologie fondamentale ou apologétique*, op. cit., p. 29/20.

⁴¹ *Ibid.*, p. 31/21 : « Aber die Apologetik hat die Ausgabe der wissenschaftlichen Begründung des Christentums aus seinen innersten höchsten Prinzipien und in seinen tiefsten Fundamenten. »

⁴² *Ibid.*

⁴³ Cf. Sylvio Hermann De Franceschi, « La tâche apologétique du théologien. Définitions et frontières de la théologie fondamentale de la crise moderniste au années 1930 », dans Sylvio Hermann De Franceschi et Sylvain Milbach (dir.), « *Nul n'est heureux comme un vrai chrétien* », op. cit., p. 187-217 [188-193].

⁴⁴ Frantz Hettinger, *Théologie fondamentale ou apologétique*, op. cit., p. 33.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 42/30.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 35/25.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 37/26.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 28/20 : « Theologische Disziplin ».

théologie autrement que de façon nominale, selon l'usage reçu dans le monde germanique depuis le début du XIX^e siècle.

La chose semble claire pour ce qui concerne la relation entre l'apologétique et la dogmatique, deux disciplines qu'il présente comme formellement distinctes : quand la dogmatique étudie les dogmes en tant que révélés, « sous le point de vue et la lumière de la foi », l'apologétique les considère seulement « par le côté qui intéresse la raison naturelle, par leur côté saisissable⁴⁹ », à savoir sous le point de vue de la crédibilité externe et rationnelle de la révélation. Mais on se demande alors, si vraiment l'apologétique doit être distincte de la dogmatique, pourquoi Hettinger la nomme « dogmatique générale (*dogmatica generalis*) », comme si elle relevait malgré tout de la dogmatique. Il précise certes que son objet n'est pas un dogme particulier mais « le dogme fondamental qui supporte tous les dogmes particuliers », à savoir « la croyance au fait de la révélation divine accréditée par l'autorité de l'Église⁵⁰ ». Se pose alors la question de savoir comment il peut revenir à la raison de poser le « dogme fondamental » sur lequel repose tous les autres dogmes sans risquer de naturaliser ou rationaliser l'ensemble de l'édifice dogmatique.

Les choses se compliquent encore concernant la théologie prise de façon globale : l'apologétique, malgré son titre de « théologie fondamentale » relève-t-elle vraiment de la théologie comme une de ses branches et, si oui, comment rendre raison de cette appartenance ? En effet, du fait que l'apologétique se situe sur le terrain de la raison naturelle, en dehors de la lumière de la foi, son mode d'argumentation diffère formellement de celui de la théologie en général, puisque Hettinger avait préalablement défini celle-ci comme « une science *de* la foi (*fides quae creditur*), *dans* la foi et *par* la foi (*fides qua creditur*)⁵¹ ». L'apologétique ne part pas de la foi et ne se déploie pas dans la foi. Elle relève de la philosophie et de l'histoire, sous la lumière de la raison naturelle, ce qui la place *ipso facto* non dans la théologie, mais dans l'antichambre de la théologie :

La tâche de l'apologétique est donc philosophique et historique ; elle se présente comme une science qui prépare le passage de la philosophie à la théologie et forme le nœud qui rattache la science naturelle à la connaissance surnaturelle⁵².

Puisqu'elle prépare sur le plan naturel et rationnel le « passage » (*den Übergang*) à la foi et à la théologie, l'apologétique semble devoir ne pas encore appartenir à l'organisme de la théologie qui, lui, présuppose la foi. Si elle doit jouer le rôle de « lien » (*das Band*) qui noue entre elles sciences naturelles et savoir surnaturel, par la tâche qui est sienne, elle relève bien de la philosophie et de l'histoire, des sciences naturelles, ce qui devrait l'empêcher d'appartenir au domaine propre de la théologie. Elle ne semble pas pouvoir être plus une partie de la théologie que ne le sont les sciences philosophiques et historiques :

La philosophie de la religion et l'histoire de la religion forment donc la partie principale de l'apologétique, mais on ne doit pas les séparer, car c'est uniquement par l'histoire qu'on peut saisir l'essence de la religion et acquérir quelque intelligence scientifique des faits religieux : révélation, inspiration, miracles⁵³.

Pourtant, Hettinger ne veut pas ignorer la relation particulière qui unit théologie et apologétique, du fait même de la matière commune qu'étudie ces deux disciplines, chacune sous un point de vue différent. Il ne parvient pas à déterminer formellement la nature de ces liens mais laisse plutôt l'apologétique comme à cheval sur deux domaines :

⁴⁹ *Ibid.*, p. 42/30.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 31/21 : « Der Glaube an die Tatsache des göttlichen Offenbarung und deren autoritative Beglaubigung durch die Kirche das Grunddogma bildet, das alle einzelnen Dogmen zur Voraussetzung haben. »

⁵¹ *Ibid.*, p. 13/9.

⁵² *Ibid.*, p. 39/27 : « So ist die Ausgabe der Apologetik zunächst eine philosophisch-historische, und erscheint sie als eine Wissenschaft, die den Übergang aus der Philosophie zur Theologie vermittelt und das Band knüpft, welches das natürliche Wissen der übernatürlichen Erkenntnis anschließt. »

⁵³ *Ibid.*, p. 40/28.

L'apologétique appartient, d'une part à la philosophie, de l'autre à la théologie. Elle appartient à la théologie, quand l'exposition scientifique des préambules de la foi a lieu sur le fondement de la foi, car si nous n'excluons pas la conviction chrétienne (*dubium positivum*), nous ne la faisons pas entrer dans le calcul scientifique (*dubium confirmativum methodicum*)⁵⁴.

Si l'appartenance principale de l'apologétique, au plan réel de la lumière de la raison naturelle qu'elle met en œuvre, penche du côté de la philosophie, puisque son procédé formel est le « calcul scientifique » appuyé sur la seule raison naturelle, avec suspension méthodique de l'autorité de la foi, elle tient pourtant de son appellation « théologie fondamentale » un lien au moins nominal avec la théologie. Et de fait, note Hettinger, elle ne s'interdit pas, lorsqu'il le faut, de s'appuyer sur la Révélation lorsque celle-ci enseigne des vérités par ailleurs démontrables par la raison.

L'apologétique appartiendrait donc à la fois à la philosophie (pour l'essentiel de son propos, qui est la démonstration scientifique de la crédibilité externe de la révélation) et à la théologie (lorsqu'elle s'appuie tout de même sur certaines données relevant de la foi). Elle ne serait ni purement philosophique, ni purement théologique, ce qui la laisse dans une inconfortable précarité épistémologique.

L'aporie est d'autant plus frappante qu'Hettinger, en pleine conformité avec la tradition dominante parmi les théologiens catholiques d'outre-Rhin depuis la première moitié du XIX^e siècle, à la suite d'Albert Knoll (1796-1863), Jean-Baptiste Schwetz (1803-1890) ou Johan Nepomuk Erlich (1810-1864)⁵⁵, affirme que c'est la fonction propre de l'apologétique d'établir de façon démonstrative les fondements ou les bases de la foi et donc aussi de la théologie :

L'apologétique étant le fondement de la science théologique (*theologische Grundwissenschaft*), il est aisé de voir sa position dans l'organisme des sciences théologiques ; elle assoit les bases (*als Grundlegend*) de la théologie soit théorique, soit pratique, soit historique⁵⁶.

L'apologétique appartient donc formellement à la théologie, comme partie intégrante de l'organisme des sciences théologiques. Mais comment une science purement naturelle par son objet et sa méthode pourrait-elle servir de fondement à un organisme surnaturel de connaissance et en fournir les bases ? Comment imaginer que la foi et la théologie doivent dépendre, pour établir leur vérité intrinsèquement théologique et surnaturelle, d'une discipline toute humaine qui leur est formellement étrangère ? Mais si c'est à cette discipline par ailleurs rationnelle, principalement philosophique et historique, qu'incombe malgré tout la tâche de poser les fondements de la foi et de toute la théologie, comment imaginer qu'elle n'appartienne pas à la théologie ? L'apologétique, écrit-il, est « base de la théologie », d'où son nom plus exact et précis de « théologie fondamentale⁵⁷ ». Comment la base n'appartiendrait-elle pas à l'édifice, dont elle fonde toute la solidité ? En lui donnant, avec tous ses confrères de l'école germanique⁵⁸, ce nom de « théologie fondamentale », Hettinger laisse bien entendre

⁵⁴ *Ibid.* : « So gehört die Apologetik unter dem einen Gesichtspunkt der Philosophie, unter dem andern der Theologie an ; letzteres ist bann der Fall, wenn die wissenschaftliche Darstellung der *praeambula fidei* selbst wieder auf Grund des Glaubens geschieht, indem wir die christliche Überzeugung nicht ausschließen (*dubium positivum*), aber nicht in den wissenschaftlichen Calcul mit aufnehmen (*dubium confirmativum methodicum*). »

⁵⁵ Sur cette position formellement théologique de l'apologétique, autrement dite « théologie fondamentale », dans les écoles catholiques germaniques du XIX^e siècle, cf. Sylvio Hermann De Franceschi, « La tâche apologétique du théologien. Définitions et frontières de la théologie fondamentale de la crise moderniste au années 1930 », art. cit., p. 188-191.

⁵⁶ Frantz Hettinger, *Théologie fondamentale ou apologétique*, op. cit., p. 43/30.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 31/22 : « Richtiger und bestimmter wird die Apologetik als theologische Grundwissenschaft, *theologia fundamentalis*, bezeichnet. »

⁵⁸ Cf. par exemple la conviction assurée avec laquelle le néerlandais Gérard Martin Jansen (1828-1900), *Praelectiones theologiae dogmaticae, I. Theologia fundamentalis*, Utrecht, Van Rossum, 1875, p. 20-21, affirme qu'il revient à la théologie fondamentale de « poser les fondements de la théologie » : « Haec disciplina theologica dicitur theol. *fundamentalis*, quia theologiae principia : *constitutivum*, et *regulativum*, explicat, et fundamenta ponit, quibus tota theologia nititur, nempe revelatione et auctoritate Ecclesiae infallibiliter docentis. » On se

qu'elle relève de la théologie, lui appartient, en constitue une partie dont la fonction propre est d'en poser les fondements, alors même qu'elle ne procède pas sous la lumière de la foi. C'est donner à la théologie une autre base que la foi et que la grâce qui la permet.

Zigliara

Zigliara n'est pas un théologien de moindre envergure qu'Hettinger, mais il s'inscrit dans la filiation d'un thomisme plus militant, celui de l'école romaine illustrée par le jésuite Joseph Kleutgen (1811-1883), l'une des chevilles ouvrières du renouveau thomiste à Rome sous Pie IX puis Léon XIII. Sur le point de la relation entre théologie et apologétique, il adopte une position différente de celle de Hettinger, en marquant beaucoup plus la distinction entre les deux disciplines, non sans une difficulté persistante à résoudre le problème de leur relation.

Théologien romain peu perméable à l'influence de la pensée académique allemande, Zigliara évite le terme d'« apologie » et écarte totalement celui de « théologie fondamentale ». A la suite de Kleutgen⁵⁹, il donne à cette discipline le titre de « propédeutique à la théologie », pour bien marquer qu'il offre à ses étudiants non pas un traité d'apologétique destinés à les armer contre les attaques extérieures, ni un traité de théologie au sens propre, mais une préparation à la théologie explicitant les bases épistémologiques sur lesquelles celle-ci repose.

Sa manière de comprendre la nature de cette « propédeutique » dépend de sa conception préalable de la théologie. Il tente à cet égard de faire œuvre originale, en définissant la théologie comme la science qui a pour objet propre, pour matière spécifique de son étude, ce qu'il appelle « l'ordre surnaturel⁶⁰ », par distinction d'avec la philosophie et toutes les sciences humaines qui traitent de l'ordre naturel au moyen de la seule lumière de la raison. La théologie porte sur des réalités essentiellement surnaturelles qui ne sont connaissables que sous la lumière elle-même surnaturelle de la foi. Or, rappelle-t-il, il n'appartient pas à une science de démontrer l'existence de son objet, seulement d'en scruter la nature et d'en dégager les propriétés. Il ne revient donc pas à la théologie en tant que telle de prouver l'existence de l'ordre surnaturel, mais plutôt de le présupposer. Alors de deux choses l'une :

Soit il faut purement et simplement supposer l'existence de l'ordre surnaturel, qui n'est pas même démontré philosophiquement, soit il faut instituer un traité spécial au sujet de ce même ordre surnaturel, qui soit réellement médiant entre la philosophie et la théologie, comme un pont unissant les rives opposées, par lequel on peut passer facilement de l'une à l'autre⁶¹.

demande de qui la théologie tire-t-elle ses fondements et ses principes : de la théologie fondamentale ou apologétique qui démontre rationnellement la vérité de la révélation et l'autorité infaillibilité de l'Église, ou directement de la foi, de la révélation et de l'autorité de l'Église elles-mêmes ? Reviendrait-il à une science humaine comme l'apologétique de conférer leur autorité à la révélation divine et à l'Église enseignante ?

⁵⁹ Joseph Kleutgen, *Institutiones theologiae in usum scholarum*, I. *De ipso Deo*, Ratisbonne/New York/Cincinnati, Pustet, 1881, p. 33 : « Porro prior illa demonstratio, quae *apologetica* nominatur, non tam est pars, quam propaedeutica quaedam theologiae. »

⁶⁰ Thomas-Marie Zigliara, *Propaedeutica ad sacram theologia*, *op. cit.*, 41897 [1884], p. 1 : « Sacra Theologia universa ordinem supernaturalem pro objecto suo habet, ab ordine supernaturali specificatur, et ad eundem ordinem considerandum procedit per criteria tum subjective tum objective supernaturalia. » Cette manière d'assigner comme sujet spécifique à la théologie l'ordre surnaturel ne saurait se référer à S. Thomas, car elle semble priver la théologie de toute compétence propre sur l'ordre naturel, selon un extrinsécisme dualiste peu conforme au point de vue du Maître. Joseph Kleutgen, *Institutiones theologiae in usum scholarum*, vol. 1, *De Deo uno*, Ratisbonne/New York/Concinatti, Pustet, 1881, p. 8-9, se montre plus fidèle à S. Thomas en attribuant comme sujet à la théologie Dieu, non seulement en lui-même mais aussi en tant que de nombreuses autres réalités y sont envisagées comme référées à lui, *sub ratione Dei*, pour autant qu'elles sont ordonnées « à sa manifestation ».

⁶¹ *Ibid.*, p. 2 : « Aut omnino supponenda est existentia ordinis supernaturalis, quin neque philosophice demonstratur, aut specialis Tractatus de eodem supernaturali ordine est instituendus : qui revera sit medius inter philosophiam et Theologiam, quasi pons oppositas ripas conjungens, per quem de unam ad aliam commode fit transitus. »

La première hypothèse étant exclu pour défaut de scientificité, il faut admettre la seconde et confier au « philosophe chrétien » le soin de construire ce traité dont l'objet est de démontrer l'existence de cet ordre surnaturel dont ensuite la théologie explorera tous et chacun des éléments. On devine la position de Zigliara, mais aussi son inconfort et ses angles morts. La propédeutique n'appartient pas à la théologie, puisqu'elle en prépare le chemin en démontrant l'existence de son objet. Elle relève plutôt de la raison naturelle et donc de la philosophie. Et pourtant, le propre d'un pont c'est de n'appartenir à aucune des deux rives qu'il unit. La propédeutique ne semble donc pas non plus relever de la philosophie, alors même que son instrument de travail n'est autre que la seule raison démonstrative philosophique :

L'existence de l'ordre surnaturel n'est pas du nombre de ces vérités qui ne sont tenues que par la foi (comme les mystères de la foi, non démontrables par une démonstration proprement dite, à partir des principes naturels, ni avant ni après qu'ils aient été révélés) ; cette existence peut aussi être montrée et est réellement montrée par la lumière de la raison, selon une démonstration philosophique apodictique. Aussi le philosophe chrétien ne doit-il pas omettre le traité sur l'ordre surnaturel, par lequel, comme sur un fondement très solide, est bâti le divin édifice de notre Théologie sacrée⁶².

Zigliara ne s'explique pas sur cette délicate conciliation entre l'image du pont qui laisse l'apologétique entre deux, ni philosophique ni théologique, alors même que la lumière qu'elle met en œuvre est explicitement présentée comme rationnelle et philosophique, non théologique ni surnaturelle, tout en visant à assurer le passage vers la théologie. Il s'abstient de préciser formellement cette délicate articulation, décrivant la propédeutique comme philosophique sans pourtant dire qu'elle relève de la philosophie.

Peut-être faut-il comprendre sa position à travers l'évocation du « philosophe chrétien » à qui revient la tâche d'édifier cette propédeutique : œuvre d'un philosophe qui, comme chrétien, ne fait plus de la philosophie mais, tout en œuvrant de « façon philosophique » (*philosophice*), sans faire de la théologie, travaille à fournir à « l'édifice divin de la théologie un fondement très solide ». On ne peut que se demander comment un édifice divin devrait reposer sur des fondations toutes humaines, ou comment la théologie sacrée pourrait n'avoir d'autres fondations et même d'autre porte d'entrée que celles que pose la philosophie. L'apologétique, avec son procédé rationnel et philosophique, deviendrait ainsi comme la science architectonique de la théologie. C'est confier à la servante le soin de légitimer la maîtresse : l'objet de la théologie n'aurait d'existence reconnue que celle que la raison philosophique est seule habilitée à démontrer. Et on ne pourrait entrer en théologie qu'en franchissant un pont édifié par la philosophie et sous son contrôle. Les images sont toujours déficientes, certes, mais Zigliara ne parvient pas à nous sortir de la perplexité⁶³.

Tanquerey

Tanquerey, dans l'une des premières éditions de son manuel, se montre moins prolix que Hettinger et Zigliara sur la nature de l'apologétique. Et surtout moins rigoureux, peu soucieux d'aller au fond des choses, négligeant envers le problème épistémologique. Son

⁶² *Ibid.*, p. 2 : « Ordinis supernaturalis existentia non est de numero illarum veritatum, quae sola fide tenentur (sicut sunt fidei mysteria, non demonstrabilia demonstratione proprie dicta ex principiis naturalibus, neque ante revelationem, neque post eorum revelationem) ; sed etiam per rationis lumen illa existentia, apodictica demonstratione philosophica et ostendi potest et revera ostenditur. Unde a christiano philosopho non est praetereundus tractatus de ordine supernaturali, quo veluti solidissimo fundamento superstruitur divinum aedificium nostrae sacrae Theologiae. »

⁶³ Indice de plus de la ferme réticence des thomistes à ranger l'apologétique à l'intérieur de la théologie, le dominicain Jan V. De Groot (1848-1922), professeur à l'université d'Amsterdam, *Summa apologetica de Ecclesia catholica ad mentem S. Thomas Aquinatis*, 3^e éd., Ratisbonne, Manz, 1906 [¹1890], p. 4, enseigne formellement que l'apologétique « se distingue vraiment » (*verum ab utraque secernitur*) tant de la philosophie que de la théologie.

introduction est toute entière consacrée à la seule théologie, « *Prolegomena in theologiam*⁶⁴ », et c'est à l'intérieur de la théologie qu'il range hâtivement l'apologétique, sans se soucier d'en donner une véritable définition, d'en dégager les propriétés et donc d'en laisser apparaître la situation problématique en regard de la théologie. La même aporie apparaît chez lui aussi, mais seulement en creux, *a silentio* : comment comprendre que l'apologétique appartient à la théologie alors qu'elle n'en possède pas les caractéristiques ?

Tanquerey évoque l'apologétique en deux entrées successives, selon deux manières de diviser la théologie.

Du point de vue de la méthode, la théologie se divise en trois branches : « positive », « scolastique » et « mixte ». La « théologie positive » expose et démontre les vérités de la foi en rattachant chacune à ses sources révélées, selon une perspective historique ; la « scolastique » scrute « *modo philosophico* » les dogmes pour en donner le sens, en déduire des conclusions et en dégager les liens qui les rattachent les uns aux autres. Par « théologie mixte⁶⁵ », Tanquerey entend la méthode qui accomode les deux précédentes et c'est dans cette catégorie qu'il place en premier lieu l'apologétique, laquelle, pour démontrer la divinité de la religion chrétienne doit recourir autant à la raison qu'à l'histoire. Mais il y fait entrer également le traitement de l'ensemble des matières théologiques tel que lui-même revendique de le déployer dans son œuvre d'enseignant et d'auteur de manuels. On peut s'étonner que l'apologétique se voit attribuer la même méthode que celle dont lui-même va user dans son manuel à propos de tous les autres domaines de la théologie, alors que sa lumière propre, celle de la raison naturelle, ne correspond pas à celle de la théologie en tant que telle, qui n'est autre, selon la formule de *Dei Filius*, que la « raison éclairée par la foi » (*ratio fide illustrata*).

Du point de vue de l'objet, les « théologiens d'aujourd'hui⁶⁶ » distinguent « la dogmatique » et « la morale ». La dogmatique se divise elle-même en deux : la « générale » ou « fondamentale » et la « spéciale ». Cette dernière expose, élabore et démontre chaque dogme en particulier, alors que la première étudie les vérités à croire du point de vue des « questions générales et fondamentales », à savoir la vérité de la révélation et l'infailibilité de l'Église. Nous retrouvons ici la « théologie fondamentale », également nommée « apologétique ». En note, Tanquerey s'arrête brièvement sur l'apologétique pour expliquer qu'elle « démontre la divinité de la religion chrétienne et de l'Église catholique » et « défend ainsi les fondements de la vraie religion⁶⁷ », mais, là non plus, il ne dit rien sur sa raison formelle, sur sa lumière propre. Il ne la distingue en fait de la dogmatique spéciale que par un objet matériel différent (les dogmes dans leur généralité et non chacun en particulier), sans définir son objet formel *quo*, le type spécifique de rationalité qu'elle déploie. Il reste totalement silencieux sur le fait que l'apologétique, contrairement à ce qu'il a pourtant exposé de la théologie, tant positive que scholastique, ne s'appuie pas sur la lumière de la révélation mais sur celle de la raison naturelle, ce qui rend problématique, si l'on y prend garde, l'intégration de l'apologétique dans la théologie. Il est curieux qu'un enseignant à prétention thomiste comme lui passe totalement sous silence le problème de l'objet formel ou lumière *sub qua* spécifique de l'apologétique, et celui de sa conciliation avec l'objet formel *quo* de la théologie comme « science surnaturelle⁶⁸ ». Sans doute est-ce la conséquence d'un propos qui ne veut pas tant thomiste

⁶⁴ Adolphe Tanquerey, *Synopsis theologiae dogmaticae fundamentalis ad mentem S. Thomas Aquinatis*, op. cit., 3^e éd., 1899 [1894], p. 1-18.

⁶⁵ *Ibid.*, n° 9, p. 7 : « *Mixta* vocari potest theologia, quae methodum tum positivam, tum scholasticam harmonice consociat. Haec est via quam, post C. Tridentinum, plerique theologi ingressi sunt, nosque, utpote moribus nostris maxime accomodatam, sequi intendimus. »

⁶⁶ Les « théologiens d'aujourd'hui » (*theologi hodierni*), note-t-il, *ibid.*, n° 10, p. 9, car S. Thomas, lui, ne suivait pas cette division, sa *Somme de théologie* étant bâtie sur un autre plan.

⁶⁷ *Ibid.*, n° 10, p. 9, n. 1.

⁶⁸ *Ibid.*, n° 2, p. 2 : « *Quoad rem*, theologia definiri potest *scientia supernaturalis disserens de Deo et creaturis quatenus ad eum referuntur*. »

que *ad mentem sancti Thomae*, et surtout, comme le dit la suite du titre, « accommodé aux mœurs d'aujourd'hui », avec toutes les accommodations et simplifications possibles.

On peine d'ailleurs à comprendre comment l'apologétique pourrait n'être qu'une sous-branche de la dogmatique, celle-ci n'étant qu'une des deux branches de la théologie avec la morale : cela impliquerait que l'apologétique ne vise pas la défense de l'ensemble de la doctrine chrétienne révélée, en particulier pas la morale, mais seulement de la dogmatique.

Un peu plus loin, en abordant sa première partie « sur la vraie religion » (*De vera religione*), Tanquerey revient rapidement sur la théologie fondamentale ou apologétique, pour dire, ici, qu'elle est non plus une partie de la dogmatique, comme précédemment, mais « comme une introduction à la Théologie proprement dite, et le lien (*nexus*) entre la philosophie et la théologie : son but est la mise à jour de la vraie religion (*verae religionis inventio*)⁶⁹ ». Or on peine à comprendre comment la théologie fondamentale pourrait être à la fois et en même temps, 1° une partie de la théologie dogmatique, la partie générale qui précède la partie spéciale, 2° une introduction à la théologie proprement dite, 3° un pont entre la théologie et la philosophie. Une partie d'une partie peut difficilement servir d'introduction à l'ensemble, sauf à entendre que la « Théologie proprement dite » (avec un grand T, dans le texte) consisterait en la seule théologie dogmatique spéciale, à l'exclusion de la théologie positive et de la théologie morale. D'autre part, si l'apologétique doit être comprise comme un pont entre la philosophie et la théologie, on ne voit pas pourquoi elle appartiendrait plus à une rive qu'à une autre, à la théologie plus qu'à la philosophie. Autant de silences et d'incohérences qui découlent directement, là encore, de l'absence de toute mise à jour de la lumière propre et spécifiante dont use l'apologétique.

Au lecteur qui lui poserait la question de la relation problématique entre apologétique et théologie, Tanquerey apporte une réponse simple, de nature à contenter des séminaristes supposés peu habitués à la réflexion critique : l'apologétique est tout simplement une partie de la théologie, et même une partie de la dogmatique, alors-même qu'elle est également une introduction à la théologie et un pont entre celle-ci et la philosophie. Mais cette simplicité, apparente et grevée de contradictions, ne tient chez lui qu'au voile pudiquement jeté sur un difficile problème d'épistémologie théologique. C'est une question qu'il ne pose pas et à laquelle il ne répond pas, soit que la nature aporétique de la rationalité apologétique lui échappe, soit qu'il ne veuille pas en encombrer l'esprit des séminaristes.

Entrée de l'épistémologie apologétique dans les manuels d'instruction religieuse de l'après-guerre

Passons à la seconde génération de nos manuels, celle des années 1920-1940.

Évolution notable, les trois manuels d'instruction religieuse de l'après-guerre comportent tous, désormais, au moins un préambule sur l'apologétique. Aucun ne se dispense d'exposer, fût-ce avec concision, l'objet, la méthode et les divisions de l'apologétique.

Texier et Boulenger

Une différence apparaît ici, parmi ces manuels d'instruction religieuse, entre ceux de Boulenger et de Texier, qui sont manifestement à usage scolaire, destinés aux élèves des collèges, et celui du jésuite Goupil qui vise à la formation doctrinale d'un public de laïcs cultivés. Dans les deux premiers, l'introduction sur l'apologétique tient en une dizaine de pages, avant le déploiement de toute la discipline dans le reste des ouvrages. Le troisième, par contre, qui n'est que le premier volume d'une trilogie de théologie fondamentale, porte tout entier sur

⁶⁹ *Ibid.*, n° 1, p. 21 : « *Theologia fundamentalis, seu generalis, est veluti Introductio in Theologiam proprie dictam, et nexus inter philosophiam et theologiam. Ejus scopus est vera religionis inventio.* »

l'apologétique, en près de cent cinquante pages. C'est peu dire que l'apologétique, dans l'entre-deux-guerres, a pris conscience du devoir de s'expliquer elle-même y compris pour des collégiens. Elle est même devenue, pour la formation de laïcs adultes, l'objet d'un livre entier.

Les manuels de Boulenger et de Texier ont en commun une présentation succincte des caractères principaux de l'apologétique, à commencer par son double propos : d'une part « démonstratif et constructif », la « justification de la foi », d'autre part « négatif et défensif⁷⁰ », la réponse aux attaques contre la foi. Une telle clarification, devenue doctrine commune, pourrait bien signaler l'influence des ouvrages de référence parus depuis les années 1900 sur la nature de l'apologétique, à commencer par l'article « Apologétique » de Louis Maisonneuve dans le *Dictionnaire de théologie catholique*⁷¹. La distinction duelle des fonctions de l'apologétique, démonstrative et défensive, n'apparaît dans aucun de nos manuels de la première génération, y compris les manuels académiques, alors qu'elle figure ordinairement dans ceux de la seconde. Si l'on doit en croire Ambroise Gardeil⁷², elle proviendrait en effet du chanoine Maisonneuve, professeur d'apologétique au sein de l'équipe « progressiste » rassemblée par Pierre Batiffol à l'Institut catholique de Toulouse⁷³. Elle fut rapidement reprise par le jésuite Bainvel, professeur d'apologétique à l'Institut catholique de Paris, ce qui ne contribua pas peu à assurer sa réception commune⁷⁴. Le labeur des théoriciens de l'apologétique n'est donc pas resté vain. Les praticiens de l'apologétique, voyant le terrain partiellement dégagé, ne craignent plus de s'y aventurer en quelques lignes introductives.

La prudence reste cependant de mise, comme en témoigne la différence de traitement de la relation problématique entre apologétique et théologie. Texier, qui écrit pourtant à la fin des années 1930, se garde soigneusement d'évoquer cette aporie. Non seulement il reste silencieux sur ce point, mais le mot même de « théologie » n'apparaît nulle part dans son exposé sur l'apologétique. Cette dernière existe par elle-même, sans relation avec la théologie, comme si celle-ci appartenait à un autre univers. L'évoquer risquerait sans doute d'alourdir le propos et charger inutilement l'esprit des élèves. Aussi Texier n'en parle-t-il pas.

Boulenger, par contre, sans traiter de la théologie pour elle-même, y fait au moins une allusion rapide, précisément pour marquer comment l'apologétique s'en démarque. Certes il ne pose pas la question de savoir si l'apologétique relève ou non de la théologie, et n'y répond donc pas. Mais, par la précision de son vocabulaire, évidente pour qui connaît l'acuité du débat, il marque son souci de garder à cet égard une position équilibrée. Deux raisons, explique-t-il, fonde l'importance de l'apologétique : 1° l'apologétique « est à la base de la foi », car « son rôle est de conduire au seuil de la foi » ; 2° « l'apologétique est la *condition nécessaire de la théologie*⁷⁵ », car celle-ci suppose la foi et présuppose donc l'apologétique comme condition indirecte mais nécessaire. Cette discrète nuance de vocabulaire cache une subtile

⁷⁰ Auguste Boulenger, *Manuel d'apologétique*, op. cit., 10^e éd., 1946 [1920], p. 8 ; Adrien Texier, *Précis d'apologétique*, op. cit., 1^{ère} éd., 1937, p. 15-16.

⁷¹ Cf. Louis Maisonneuve, « Apologétique », *Dictionnaire de théologie catholique*, t. I/2, Paris, Letouzey & Ané, 1903, col. 1511-1580 (1513-1514) : « IV. L'apologétique est une démonstration du christianisme. [...] En ce premier sens, elle est dite *irénique, expositive et positive*. [...] V. L'apologétique défend le christianisme contre ses ennemis. [...] Repousser leurs attaques est le rôle de l'apologétique *polémique, défensive, négative*. »

⁷² Ambroise Gardeil, *La crédibilité et l'apologétique*, op. cit., 2^e éd., 1912, p. 205 et 259 : « M. Maisonneuve a dégagé les deux grandes formes de l'Apologétique traditionnelle, l'Apologétique positive et l'Apologétique défensive. [...] Avec M. Maisonneuve, nous continuerons à distinguer l'Apologétique positive et l'Apologétique défensive. »

⁷³ Cf. Henry Donneaud, « Le Bulletin de littérature ecclésiastique : “croiseur” du progressisme catholique face au modernisme », dans *id.*, *Histoire et théologie. Thomistes en dialogue, XIX^e-XX^e siècles*, Nancy, L'arbre bleu, 2021, p. 127-160 [135.154].

⁷⁴ Cf. Jean-Vincent Bainvel, *De vera religione et Apologetica*, Paris, Beauchesne, 1914, p. 55 : « Duplex est apologeticae munus : positivum, quatenus statuit motiva credibilitatis et demonstrat rationabilem esse fidem nostram (constructiva) ; negativum, quatenus repellit impugnationes (defensiva). »

⁷⁵ Auguste Boulenger, *Manuel d'apologétique*, op. cit., 6^e éd., 1930 [1920], p. 10.

manière de dirimer une question débattue chez les théoriciens de l'apologétique sans pour autant égarer l'esprit des élèves⁷⁶.

Hettinger, comme d'ailleurs la plupart des auteurs de l'École allemande avant lui (Knoll, Schwetz), affirmait sans nuance, avons-nous vu, que l'apologétique « est le fondement de la science théologique », ce qui justifie qu'on l'appelle « théologie fondamentale », nonobstant le fait que son procédé soit purement rationnel. Là contre, les dominicains Ambroise Gardeil (1859-1931)⁷⁷ et son disciple Ambroise de Poulpiquet (1878-1915)⁷⁸ avaient récemment contesté, de façon fort énergique, la qualité théologique de la science apologétique, faisant de celle-ci une discipline radicalement distincte. Sans mot dire mais de façon nette, Boulenger adopte une position médiane, celle Kleutgen, suivie par Zigliara, qui considérait l'apologétique non pas comme « fondement », mais comme « propédeutique », « condition nécessaire de la théologie⁷⁹ ». Alors que le fondement appartient de fait à l'édifice qu'il supporte, la condition préalable et nécessaire n'appartient pas de soi à la réalité qu'elle rend possible. C'était, pour Boulenger éclairer le lien réel qui unit l'apologétique à la théologie sans faire de la première une partie intégrante de la seconde.

Cette position équilibrée s'explique d'ailleurs dans la manière dont Boulenger distingue soigneusement le propos et la méthode de chacune des deux disciplines, selon une complémentarité qui se garde de toute inclusion de l'une dans l'autre :

Il suit de là que, si toutes deux ont des points de contact et s'occupent également de la révélation, elles diffèrent quant au *point de départ* et *quant à la marche*. Ainsi l'apologiste, *sans autre instrument que la raison*, part des créatures pour s'élever au créateur, à un Dieu révélateur et aboutit au fait de l'*Église enseignante*, au lieu que la théologie suit un ordre inverse : partant du point d'arrivée de l'apologétique, à savoir du *magistère infaillible de l'Église*, elle *expose les enseignements de la foi*⁸⁰.

Puisqu'un manuel à usage des élèves de collèges n'a pas à entrer dans des considérations trop subtiles et spéculatives, mais doit aussi se garder de transmettre des affirmations discutables et discutées, Boulenger s'en tient à un prudent constat de principe : l'apologétique ne possède en commun avec la théologie ni son point de départ ni sa méthode. Cela n'interdit pas à qui veut aller plus loin de chercher à préciser la nature du lien qui peut unir

⁷⁶ La précision conceptuelle dont fait ici preuve Boulenger confirme le jugement porté par l'un de ses critiques, Mgr Pierre-Marie Périer, « "Intellectualisme" ou "Pragmatisme" en Apologétique », *Revue apologétique*, 40/454, 1^{er} avril 1925, p. 35-42 [40], qui présente son ouvrage comme « le plus "philosophique" de nos manuels d'apologétique ». Cité par Sylvio De Franceschi, « Épilogue. Crises et métamorphoses de l'apologétique catholique française des années 1920 au moment de Vatican II », dans Sylvio Hermann De Franceschi et Sylvain Milbach (dir.), « *Nul n'est heureux comme un vrai chrétien* », *op. cit.*, p. 353-375 [360].

⁷⁷ Cf Ambroise Gardeil, *Le donné révélé et la théologie*, Paris, Gabalda, 1910, p. 206 : « La conception de l'apologétique comme théologie fondamentale, comme propédeutique ou introduction à la théologie, mutile l'idée authentique de la science théologique ; elle rapetisse cette science d'origine surnaturelle au niveau des sciences purement humaines ; elle la rend, par suite, incapable d'exercer cette souveraineté scientifique de métaphysique surnaturelle, de science absolument suprême, qui n'est jugée par aucune autre science humaine et qui, de la citadelle des certitudes divines auxquelles elle est associée, les juge et les contrôle toutes. »

⁷⁸ Ambroise de Poulpiquet, *L'objet intégral de l'apologétique*, 2^e éd., Paris, Bloud et Cie, 1912, p. 527 et 533 : « L'apologétique précède la foi, elle la rend prudente et raisonnable. Il est donc certain *a priori* que sa méthode et la hiérarchie de ses preuves ne seront pas seulement différentes, mais absolument opposées à celle de la théologie. [...] L'apologétique n'est donc pas une théologie fondamentale. Les différences d'objet et de méthode entre ces deux disciplines sont trop accusées pour qu'on puisse les identifier. »

⁷⁹ Joseph Kleutgen, *Theologie der Vorzeit*, vol. 4, Münster, Druck und Verlag der Theissingschen Buchhandlung, 1860, p. 554-555 : « L'apologétique, dans la mesure où elle prouve la vérité du christianisme à partir de faits historiques, ne doit pas être considérée comme fondement (*nicht als Grundlage*), mais seulement comme un appui et un travail préalable de la théologie (*als eine Schutzwehr und Vorarbeit der Theologie*). » La traduction de « Schutzwehr und Vorarbeit des Theologie » par « condition nécessaire de la théologie » frise la glose ; elle semble provenir de Louis Maisonneuve, « Apologétique », art. cit., col. 1513 ; elle fut reprise par Ambroise Gardeil, *La crédibilité et l'apologétique*, *op. cit.*, p. 224.

⁸⁰ *Ibid.*

ces deux disciplines. Sa connaissance des débats récents lui permet au moins d'éviter les affirmations hâtives sans pourtant garder le silence.

Goupil

Le contraste est encore plus saisissant lorsqu'on aborde *L'apologétique* du jésuite Goupil, ouvrage exactement contemporain du manuel de l'abbé Texier (1937). Non seulement le jésuite pose explicitement la question de la relation entre apologétique et théologie et y répond assez précisément, mais sa position marque une inflexion, dans un sens que rien ne laissait pressentir chez Boulenger, à savoir vers un rattachement formel de l'apologétique à la théologie. Sans les expliciter et sans donner la moindre bibliographie, Goupil évoque les discussions intenses qui ont porté sur la question durant les deux dernières décennies et, de toute évidence, en tire profit pour oser trancher la question avec nuance :

L'Apologétique, science qui démontre la crédibilité du christianisme, doit-elle être rangée au nombre des sciences théologiques ? Cette question a soulevé bien des controverses. Voici, semble-t-il, la réponse la plus satisfaisante⁸¹.

En bon auteur de manuel qui ne prétend à aucune autorité en matière de débat théologique, Goupil n'expose pas les thèses en présence pour les discuter. Il choisit celle qui paraît la plus « satisfaisante » et se contente de la résumer, selon deux thèses conjointes qui manifestent un souci d'équilibre :

« a) *L'apologétique ne fait pas proprement partie de la théologie*⁸² », puisque tant son point de départ, des vérités d'ordre naturel, que son instrument propre, le raisonnement philosophique et historique, diffèrent de ceux de la théologie. C'était là la position exposée par Boulenger.

« b) Toutefois, *l'Apologétique n'est pas une science philosophique, naturelle, mais une science sacrée*, intimement liée à la théologie⁸³. » Sans aller jusqu'à écrire que l'apologétique appartient à la théologie, Goupil marque son caractère « sacré », qui la rapproche bien plus de la théologie que de la philosophie. L'argumentation apportée en appui de cette affirmation, par les mots choisis, dissimule mal son emprunt direct à la thèse ardemment et, à en croire Sylvio De Franceschi⁸⁴, victorieusement défendue par le dominicain Garrigou-Lagrange :

[L'Apologétique] est, en effet, toute entière ordonnée à la foi qu'elle doit fonder solidement ; elle se fait sous la direction de la foi⁸⁵.

« Sous la direction de la foi » : c'est *ad litteram* la solution ouverte par Garrigou-Lagrange pour justifier l'appartenance de l'Apologétique à l'organisme de la théologie. S'il est vrai que l'Apologétique ne s'appuie pas sur les vérités révélées mais, pour défendre ces vérités de la foi, procède seulement par argumentation rationnelle, il n'empêche qu'elle effectue ce travail au service de la foi et « sous la direction de la foi » :

[L'objet formel *quo* ou lumière de l'Apologétique] est la lumière de la raison en tant qu'elle est au service de la foi (*ut subservit fidei*) pour défendre celle-ci rationnellement. La raison est cependant au service de la foi sous la direction de la foi (*atqui ratio subservit fidei sub ejus directione*). Car diriger, c'est attribuer la fin à rechercher et indiquer les moyens adéquats à cette fin. La foi attribue à l'Apologétique la fin à rechercher, à savoir sa propre défense, et comme la fin est première en intention, cette défense suppose une droite considération de la foi à défendre, une droite notion de la crédibilité à dégager, notion qui dépend des notions légitimes de foi divine, de révélation, d'ordre surnaturel. Ces notions subordonnées sont transmises non par la philosophie, mais par la révélation elle-même, et sont mutilées par les rationalistes. [...] L'Apologétique argumente à partir de la raison sous la direction positive de la foi (*Apologetica arguit ex ratione sur directione positiva fidei*), car la raison ne découvre

⁸¹ Auguste-Alexis Goupil, *Apologétique*, op. cit., 2^e éd., 1943, p. 4.

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*, p. 5.

⁸⁴ Cf. Sylvio Hermann De Franceschi, « La tâche apologétique du théologien... », art. cit., p. 209-214 : « La victoire de la conception garrigou-lagrangienne ».

⁸⁵ Auguste-Alexis Goupil, *Apologétique*, op. cit., p. 5.

pas à elle seule les motifs de crédibilité adéquats mais elle juge seulement de la valeur de ceux qui lui sont proposés par Dieu qui révèle et par ses ministres⁸⁶.

Goupil se garde d'entrer dans les détails aussi minutieux de l'argumentation de Garrigou-Lagrange. Il ne cite même pas cet auteur, ni en note ni en aucun endroit de son volume. Il fait pourtant sien *ad litteram* la solution trouvée par le dominicain, grâce à laquelle il parvient, lui et ses lecteurs, à sortir de la vieille aporie qui divisait jusque-là les théoriciens de l'apologétique et en incitait les praticiens à esquiver le problème. L'apologétique, tout en procédant de façon rationnelle pour sa défense de la foi, appartient bel et bien à l'organisme de la théologie et, loin de travailler en pure philosophie, honore par sa finalité et sa soumission à la foi, la qualité d'une science sacrée.

Goupil suit Garrigou-Lagrange jusqu'à assumer la synonymie entre « apologie » et « théologie fondamentale⁸⁷ », non sans écarter discrètement la justification erronée de l'école germanique qui faisait de l'apologétique ou théologie fondamentale la science qui fournit ses fondements à la théologie en les démontrant :

Peut-on appeler l'Apologétique théologie fondamentale ? Là encore, les avis sont partagés. Kleutgen repoussait nettement cette appellation, l'Apologétique n'étant point le fondement, mais seulement la condition préliminaire de la science théologique. [...] On peut toutefois accepter et même préférer l'appellation de *Théologie fondamentale*, pourvu qu'on l'entende bien. Le Concile du Vatican ne nous y autorise-t-il quand il appelle les motifs de crédibilité « fondements de la foi » ? [...] L'Apologétique ne sera pas appelée la source d'où la Théologie découle, mais elle peut être dite le sol sur lequel elle est posée, le fondement qui la supporte⁸⁸.

Ainsi, tout en faisant droit à la mise en garde de Kleutgen et ses émules qui s'inquiétaient qu'on attribue à une science purement naturelle la tâche de poser les fondements de la théologie, au lieu que celle-ci ne repose que sur la foi, Goupil peut-il accorder à l'apologétique cette lettre de noblesse qu'est l'appartenance à la théologie, sans crainte de perturber ses lecteurs en leur laissant penser que l'apologétique, chargée de défendre la foi et d'en vérifier les fondements, ne trouverait pas de place légitime dans l'organisme des sciences sacrées.

L'ombre portée d'Ambroise Gardeil puis Réginald Garrigou-Lagrange sur les nouvelles éditions de Tanquerey

Toujours dans la deuxième génération de nos manuels, mais en retournant à ceux de type académique, regardons ce qu'il en est de deux nouvelles éditions de celui de Tanquerey, l'une de 1911, l'autre de 1927. Nous rangeons en effet l'édition de 1911 parmi les manuels de la deuxième génération car on y perçoit déjà, quoique timidement, l'influence du vif débat théorique engagé sur la nature de l'apologétique dès les années 1900.

Dans sa quatorzième édition de 1911, Tanquerey ne modifie pas substantiellement sa manière de parler de l'apologétique, de sa nature et de ses propriétés. Il garde toujours sur ce sujet une même réserve timide. Certes, à propos des divisions de la théologie selon ses méthodes, il renonce à faire entrer l'apologétique au sein de ce qu'il continue

⁸⁶ Réginald Garrigou-Lagrange, *Theologia fundamentalis secundum S. Thomae doctrinam. Pars apologetica. De Revelatione per Ecclesiam catholicam proposita*, vol. I, 1^{ère} éd., Rome, Ferrari / Paris, Gabalda, 1918, p. 43-44. Le dominicain exposa peu après cette thèse sous forme d'un article en français : « L'apologétique dirigée par la foi », *Revue thomiste*, 24, 1919, p. 193-213.

⁸⁷ Cf. *ibid.*, p. 40 : « Théologie fondamentale et Apologétique désignent la même chose (*idem sonant*), du moins si l'on considère les parties défensives de la Théologie fondamentale, et non sa partie méthodologique, à savoir le traité des lieux théologiques, qui argumente positivement à partir de la foi. »

⁸⁸ Auguste-Alexis Goupil, *Apologétique*, *op. cit.*, p. 6. Tant l'appui sur le concile du Vatican que la distinction entre la « source » de la théologie, qui ne peut être que la foi, et son « fondement » qui est l'apologétique sont eux aussi empruntés à Réginald Garrigou-Lagrange, *Theologia fundamentalis*, *op. cit.*, p. 39.

d'appeler la « théologie mixte ou positivo-scholastique⁸⁹ », mélange des méthodes positive et spéculative ; il n'en parle plus en cet endroit. Mais, à propos des divisions de la théologie selon son objet, il continue de faire de l'apologétique une partie de la dogmatique, l'appelant toujours « dogmatique générale ou fondamentale » à côté de la « dogmatique spéciale », sans craindre d'ailleurs de préciser aussitôt qu'on l'appelle également « introduction à la théologie », et pas seulement à la dogmatique. Il ne semble toujours pas percevoir la difficulté qu'il y a à faire de l'introduction à une discipline une sous-partie de l'une de ses parties intégrantes : l'apologétique est-elle dehors ou dedans, on ne sait.

Nouveauté significative, après l'introduction du volume consacrée à la théologie : « *Introductio in theologiam*⁹⁰ », Tanquerey en adjoint une seconde, entièrement neuve, portant cette fois sur l'apologétique : « *Prolegomena in Apologeticam*⁹¹ ». Le progrès semble notable : notre sulpicien, au seuil d'un manuel d'apologétique, ne se croit plus dispensé de s'arrêter sur l'apologétique prise en elle-même. Certainement, pense le lecteur, il va enfin nous dévoiler sa pensée sur la nature de l'apologétique. La déception survient vite, car mis à part quelques lignes dans leur préambule, ces prolégomènes à l'apologétique ne décrivent pas l'apologétique en elle-même, mais seulement, outre son histoire, deux éléments qui lui sont liés : la certitude morale, caractéristique de ce que peut produire l'apologétique dans l'esprit, et la foi, que l'apologétique vise à engendrer. Tanquerey rechigne toujours à se hasarder dans une présentation épistémologique de l'apologétique.

A y regarder de plus près, cependant, les choses ont commencé à bouger. En effet, en quatre lignes seulement, mais de façon précise, Tanquerey s'approche d'une définition de l'apologétique par son objet formel :

L'Apologétique démontre la crédibilité et la vérité de toute la révélation chrétienne. Elle peut être définie (*definiri potest*) comme la science des motifs de crédibilité, ou somme des motifs pour lesquels nous donnons assentiment aux vérités révélées⁹².

Voici donc l'apologétique formellement défini par son objet *quod* spécifique, qui n'est autre que la crédibilité. Le progrès par rapport à l'édition de 1897 est frappant. Alors, l'apologétique ne se trouvait décrite qu'en note de bas de page, en passant, comme « cette partie de la théologie fondamentale qui démontre la divinité de la religion chrétienne et de l'Église catholique ». La « démonstration de la divinité » restait une formule à la fois vague et prétentieuse, qui semblait accorder à l'apologétique la capacité de faire rentrer dans des raisonnements humains la nature divine de la révélation et de l'Église. Désormais, c'est un objet formel précis et adéquat qui est attribué à l'apologétique : la crédibilité de la révélation, c'est à dire tout ce qui, dans la révélation, rend l'adhésion croyante raisonnable et légitime. Mettre à jour scientifiquement la crédibilité de la révélation, c'est dégager dans cette réalité essentiellement surnaturelle en son origine et son contenu, tout ce qui en est perceptible au regard de la raison humaine et contribue donc à la rendre raisonnablement croyable. De toute évidence, et même si aucune note ne vient justifier cette définition, Tanquerey s'est laissé convaincre par les récentes explications d'Ambroise Gardeil qui, trois ans auparavant, en 1908, dans son manifeste d'assainissement du sujet, avait fait de la crédibilité l'objet formel spécifique de l'apologétique. Le régent du Saulchoir avait lui-même utilisé le mot de « somme » :

Unité formelle de son objet et universalité de son point de vue vis-à-vis de l'ensemble du dogme catholique, voilà ce que la Crédibilité offre à l'Apologétique ; et voilà comme la Théologie de

⁸⁹ Adolphe Tanquerey, *Synopsis theologiae dogmaticae fundamentalis ad mentem S. Thomas Aquinatis, Hodiernis moribus accommodata. De vera religione, de Ecclesia, de Fontibus Revelationis*, 14^e éd., Rome/Tournai/Paris, Desclée & C^{ie}, 1911 [1894], n° 7, p. 5 : « Ratione methodi, theologia potest esse *positiva, scholastica, vel mixta, seu positivo-scholastica.* »

⁹⁰ *Ibid.*, p. 1-13.

⁹¹ *Ibid.*, p. 14-58.

⁹² *Ibid.*, n° 14, p. 14.

la foi assigne *a priori* à celle-ci une place dans l'ensemble des doctrines. L'Apologétique sera la *Somme de la crédibilité du dogme catholique*, ou il n'y aura pas d'Apologétique⁹³.

La notion de crédibilité restait inconnue de Tanquerey et étrangère à son propos sur l'apologétique dans l'édition antérieure. Il en fait désormais le concept clé qui lui permet, sans s'y arrêter mais de façon précise, de définir l'apologétique.

Un autre indice permet de confirmer l'influence au moins relative de l'ouvrage de Gardeil sur Tanquerey. Un apport décisif de Gardeil dans le domaine de l'apologétique fondamentale fut la mise en avant de la notion de « certitude probable », distinguée de la certitude absolument nécessaire qui est celle des sciences spéculatives. La certitude probable, celle que vise à produire l'apologétique concernant la crédibilité de la révélation, tient compte de la relativité et de la non-évidence qui affectent notre capacité de perception de l'attestation divine, certitude qui n'est jamais telle qu'elle exclut absolument « la possibilité du contraire⁹⁴ ». Il s'agissait pour Gardeil de réagir à la tentation scientiste et rationaliste qui guettait certains auteurs catholiques, tellement soucieux de garantir l'absolue vérité de la révélation qu'ils prétendaient en donner une démonstration capable de produire une absolue certitude.

Fait significatif, dans l'édition antérieure de son manuel, Tanquerey restait silencieux sur cette question de la certitude, comme si celle de l'apologétique devait être de même type que celle des sciences spéculatives, métaphysiques ou physiques. Dans cette nouvelle édition, il introduit justement cette première sous-partie de ses prolégomènes à l'apologétique consacrée à la certitude morale que celle-ci vise à produire dans l'esprit. Certes, il se garde de recourir au vocable de « certitude probable » que Gardeil avait exhumé de l'œuvre de S. Thomas mais qui offusquait les oreilles de nombre de théologiens à cause de son relativisme supposé. Mais le vocable de « certitude morale », plus habituelle chez les moralistes, recouvre la même réalité. Par prudence, Tanquerey le préfère. La nouveauté du propos est pourtant bien là : l'apologétique ne prétend pas à produire une certitude de type « scientifique », au sens des sciences physiques, mais elle fournit à l'esprit humain une certitude qui exclut le doute (plus qu'une opinion) mais suppose des dispositions morales capables de suppléer au défaut d'une évidence purement intellectuelle (moins que la science *stricto sensu*)⁹⁵.

Mais cette influence plus que probable de l'œuvre d'assainissement apologétique de Gardeil sur Tanquerey ne va pas jusqu'à pousser ce dernier à s'engager sur le terrain d'une définition précise de l'objet formel *quo* de l'apologétique et de sa relation avec la théologie. Il faut reconnaître que le propos de Gardeil, à cette époque, manquait encore de clarté et pouvait déconcerter des esprits soucieux de simplicité⁹⁶. Tout en affirmant de façon catégorique que la « science apologétique », en son idée la plus pure, ne relève aucunement des sciences théologiques, du fait de son usage exclusif de la lumière naturelle de la raison, il

⁹³ Ambroise Gardeil, *La crédibilité et l'apologétique*, *op. cit.*, p. 212. Sur Ambroise Gardeil (1859-1931), cf. André Duval, « Gardeil Pierre-Émile (en religion Ambroise) », dans François Laplanche (dir.), *Les sciences religieuses*, *op. cit.*, p. 264 ; *id.*, « Aux origines de la *Revue des sciences philosophiques et théologiques* », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 75, 1991, p. 423-448 ; Camille de Belloy, « Ambroise Gardeil, un combat pour l'étude », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 92, 2008, p. 423-432 ; Sylvio Hermann De Franceschi, « Le *Dictionnaire de théologie catholique* et le statut épistémologique de la théologie. La contribution des théologiens du Saulchoir au débat sur la science théologique dans l'entre-deux-guerres », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 99, 2015, p. 49-96.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 163.

⁹⁵ Cf. Adolphe Tanquerey, *Synopsis theologiae dogmaticae*, 14^e éd., 1911, *op. cit.*, p. 17 : « La certitude morale tient le milieu entre l'*opinion* et la *science* : d'une part elle exclut tout doute et se distingue ainsi de l'*opinion* ; d'autre part, elle n'adhère fermement à son objet qu'au moyen d'une certaine disposition morale préalable, et ainsi elle se distingue de la science, laquelle adhère fermement à son objet à partir d'une évidence purement intellectuelle et logique, sans aucun influx de la volonté. »

⁹⁶ André Duval, « Gardeil Pierre-Émile (en religion Ambroise) », art. cit., évoque le « style difficile » de Gardeil dans ses écrits scientifiques.

présentait la « théologie apologétique » comme « la fonction apologétique de la théologie⁹⁷ », c'est-à-dire comme un membre à part entière de l'organisme théologique. Cette distinction mal explicitée par Gardeil entre « science apologétique » et « théologie apologétique » a dû échapper à Tanquerey ou du moins lui paraître trop subtile pour ses étudiants. Il n'en dit mot, pas plus, du coup, qu'il n'aborde la question du type de rationalité spécifique mise en œuvre par l'apologétique.

Il faut attendre l'après-guerre pour que, dans une nouvelle édition du manuel de Tanquerey, le problème soit enfin évoqué et résolu. Nous nous reportons en effet à celle de 1927, une fois que le débat sur la nature de l'apologétique a pu être largement dirimé par l'apport de Garrigou-Lagrange. Le chapitre introductif sur les prolégomènes à l'apologétique se trouve refondu et développé. Aux trois développements de la version précédente sur la certitude morale, la foi et l'histoire de l'apologétique s'en ajoutent deux autres : l'un sur la fin surnaturelle de l'homme et sa relation avec la fin naturelle, l'autre sur l'apologétique elle-même. Celle-ci, pour la première fois chez Tanquerey, fait l'objet d'un véritable développement expliquant sa nature, son but, ses parties et ses caractères. Et la surprise est au rendez-vous, puisque désormais Tanquerey non seulement énonce, en modifiant légèrement la précédente une définition formelle de l'apologétique, mais il explique avec précision quelle est son objet formel *quo* et quelle est la nature des liens qui unissent l'apologétique à la théologie. Et il le fait en citant explicitement et littéralement le P. Garrigou-Lagrange :

Caractères de l'apologétique. Deux points sont ici examinés : quelle lumière utilise l'apologétique ? Est-elle ou non une science entièrement distincte de la théologie ?

La lumière qu'utilise l'apologétique est « la lumière de la raison naturelle, sous la direction de la foi, en vue de défendre rationnellement cette même foi ». Elle utilise en effet la raison : ce serait un cercle vicieux que de démontrer la foi par la foi, la révélation par la révélation. Pour autant, puisque son but est de défendre la foi catholique, elle postule à juste titre d'être dirigée par la foi.

De là découle que l'apologétique est une science spéciale, possédant son objet et sa méthode, mais qu'elle est référée à la théologie et peut être considérée *partie de la théologie fondamentale*, puisqu'elle démontre la crédibilité de l'objet de la théologie proprement dite, et reçoit sa direction de la foi⁹⁸.

Dans une note de bas de page du chapitre précédent, l'introduction à la théologie, Tanquerey avait déjà fait sien la solution dégagée par Garrigou-Lagrange, en particulier pour résoudre la difficulté opposée par Gardeil à l'appartenance de l'apologétique à la théologie⁹⁹. Quel que rationnel que soit son mode de procéder, c'est bien sous la direction même de la foi que l'apologétique défend la foi, de sorte que c'est en vertu d'une relation immédiate et connaturelle avec la théologie qu'elle appartient à l'organisme de la science sacrée. Sans doute Tanquerey, - contrairement à Garrigou-Lagrange qu'il ne suit pas sur ce point où, au contraire, le maître de l'Angelicum suivait Gardeil, - distingue l'apologétique de la théologie fondamentale, la première n'étant qu'une partie de la seconde. En effet, le sulpicien persiste à vouloir maintenir à l'intérieur de la théologie fondamentale le traité des lieux théologique qui, loin d'établir les fondements rationnels de la foi, suppose au contraire la foi et, tant par son objet que par sa méthode, se place tout entier sous la lumière de la foi. Cela ne touche pas à l'essentiel de l'avancée : Tanquerey peut désormais rendre à ses lecteurs claire et nette raison de l'appartenance de l'apologétique à la théologie.

⁹⁷ Ambroise Gardeil, *La crédibilité et l'apologétique*, *op. cit.*, p. 247.

⁹⁸ Adolphe Tanquerey, *Synopsis theologiae dogmaticae fundamentalis. De religione revelata in genere. De Christo Dei legato. De vera Christi Ecclesia. De constitutione Ecclesiae catholicae. De fontibus Revelationis*, 27^e éd., Tournai, Desclée & C^{ie}, 1927, n° 25, p. 22. La citation provient de Réginald Garrigou-Lagrange, *Theologia fundamentalis*, *op. cit.*, p. 43.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 11, n. 1 : « Ut recte ait P. Garrigou-Lagrange, *Theol. fund.*, t. 1, p. 3, *Apologetica defendit fidem sub directione ipsius fidei per motiva credibilitatis a Deo proposita tanquam revelationis signa.* »

En conclusion, nous ne ferons qu'évoquer le cas du manuel du mariste Joseph Falcon, de type académique, et le sort que réserva à chacune de ses deux éditions (1933 et 1948) la critique de promoteurs exigeants des nouvelles formes d'apologétique.

Sylvio De Franceschi a reconnu non seulement la « dette » de Falcon envers Ambroise Gardeil et Réginald Garrigou-Lagrange, mais plus encore son alignement total, celui d'un disciple envers son maître, sur la définition de l'apologétique promue par le docteur romain :

La définition que le mariste donne de l'apologétique est caractéristiquement garrigou-lagrangienne : « Une science dont l'objet matériel est le dogme catholique dans son ensemble, dont l'objet formel est la crédibilité de ce dogme et dont le motif ou principe de connaissance est la lumière de la raison dirigée positivement par la foi¹⁰⁰. »

Ayant préparé sa thèse de doctorat à l'Angelicum sous la direction de Garrigou-Lagrange, Falcon en transcrit et diffuse en français, de façon claire et concise, au seuil d'un traité d'apologétique de facture très classique, toutes les positions d'épistémologie surnaturelle, en particulier concernant le statut de l'apologétique, sa relation avec la théologie comme avec la foi théologale. Du strict point de vue de l'épistémologie apologétique, ce manuel apparaît comme le couronnement du processus d'assainissement engagé par les docteurs catholiques eux-mêmes depuis les années 1900, en vue de sortir des apories sur lesquelles butaient malgré eux les docteurs germaniques autant que romains : à Gardeil la paternité de l'objet formel *quod* de l'apologétique, à savoir la crédibilité du dogme ; à Garrigou-Lagrange celle de son objet formel *quo*, la lumière de la raison naturelle sous la direction positive de la foi. Selon la conclusion de Sylvio De Franceschi, « le statut épistémologique de la théologie fondamentale est désormais largement consolidé¹⁰¹ ».

Pourtant, les deux théologiens qui rendirent compte des éditions de l'ouvrage de Falcon dans la *Revue des sciences religieuses*, Jean Rivière en 1934 puis Maurice Nédoncelle en 1949, tous deux professeurs à la faculté de théologie de Strasbourg, portent un regard pareillement impitoyable : la qualité d'un positionnement épistémologique de principe de l'apologétique, si juste soit-celui-ci, ne suffit pas à produire un manuel d'apologétique pertinent pour l'époque actuelle.

Avec une sévérité plus directe que Nédoncelle, Rivière reproche à Falcon sa négligence des données les plus récentes et les plus rigoureuses des sciences historiques et exégétiques, et aussi l'hypertrophie de la valeur accordée au miracle physique au détriment d'autres signes de crédibilité mieux perçus aujourd'hui, comme le miracle moral ou la valeur propre de crédibilité de l'Église, avec « toutes les notes qui la distingue sur le plan expérimental¹⁰² ». Plus retenu dans la forme, non sans d'ailleurs une malicieuse condescendance, Nédoncelle étrille, derrière la reconnaissance des « clartés élémentaires » qu'un étudiant pourra y trouver, le caractère « antimoderne » et inactuel du manuel de Falcon, « en retard sur nos préoccupations présentes » et qui, concernant l'histoire et l'exégèse, semble « ne pas avoir conscience des difficultés réelles de la recherche positive¹⁰³ ». C'était couvrir ce manuel, reconnu par ailleurs comme serein et utile pour son bon sens, d'un irrémédiable discrédit.

¹⁰⁰ Sylvio Hermann De Franceschi, « La tâche apologétique du théologien... », art. cit., p. 216, citant Joseph Falcon, *La crédibilité du dogme catholique...*, op. cit., 2^{ème} éd., 1948, p. 22.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 217.

¹⁰² Jean Rivière, « Joseph Falcon, *La crédibilité du dogme catholique* [1933] », *Revue des sciences religieuses*, 14, 1934, p. 297-298 [298].

¹⁰³ Maurice Nédoncelle, « Joseph Falcon, *La crédibilité du dogme catholique* [1948] », *Revue des sciences religieuses*, 22, 1948, p. 339-340.

Aussi pouvons-nous en terminer par ce constat : au moment où ils peuvent s'approprier une saisie apaisée et consensuelle du statut épistémologique de leur discipline, les manuels se heurtent à une disqualification de la manière dont ils la mettent en œuvre, perçue comme démodée et inactuelle. L'apologétique a fleuri, dans les manuels de son âge d'or, à partir de 1880, sans pouvoir dire précisément qui elle était, ce qui ne nuisit pas à son succès dans le public catholique du moment. La forte attente à son égard ne regardait pas à cette carence épistémologique et multiplia le nombre des manuels et leurs rééditions. Piqués au vif, les théologiens s'avisèrent alors qu'il convenait de mieux appréhender en sa nature propre cette discipline dont les flots semblaient déborder sans cesse hors de son lit, faute de rives solidement fixées. S'ensuivit le riche débat théorique des années 1900-1920. Mais lorsqu'un résultat s'imposa par sa pertinence et sa large réception, il était trop tard, car la discipline que l'on avait cherché si patiemment à fixer en son essence n'intéressait plus grand monde, ou plutôt les attentes nouvelles que l'on mettait en elle ne se retrouvaient pas du tout dans cet état désormais disqualifié d'une apologétique passée trop vite de l'adolescence à la vieillesse.